

Le P'tit Roppois



Numéro 29

Juillet 2015

POUR TOUS LES JOURS, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

Bureaux : 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 91 70 📠 03 84 29 99 99 @ : mairie.roppe@wanadoo.fr
Ouverture au public : lundi de 17H à 19H – mercredi de 10H30 à 12H et de 14H30 à 18H30 – samedi de 9H à 11H30
Contact avec le Maire ou les Adjointes, à la demande sur rendez-vous à prendre au Secrétariat

École maternelle : Directeur : M. DÉCHAMBENOIT : 2 rue du Coteau 90300 VETRIGNE ☎ 03 84 29 46 81

École primaire : Directeur : M. FRESARD, 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 86 98

Accueil de Loisirs et restauration scolaire : Directrice : Mme Janine HELBLING ☎ 03 84 29 89 20
Directrice adjointe : Mlle Nathalie MUOT

URGENCES

SAMU : ☎ 15 POLICE SECOURS : ☎ 17 (112 avec un portable) POMPIERS : ☎ 18 MÉDECIN DE GARDE : ☎ 39 66
URGENCE SOCIALE : ☎ 03 84 21 05 53 ou 115
GENDARMERIE : Brigade Territoriale, 1, avenue Jean Moulin 90000 BELFORT ☎ : 03 84 57 63 00

SANTÉ

AMBULANCES : Ambulances Taxis DSA et Lion 6 rue de Copenhague – BELFORT : ☎ 03 84 27 50 36

CENTRE HOSPITALIER rue de Mulhouse – BELFORT : ☎ 03 84 57 40 00

CLINIQUE DE LA MIOTTE Avenue de la MIOTTE – BELFORT : ☎ 03 84 55 52 52

DENTISTE : Centre de Santé Dentaire 27 bis avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 01 34

INFIRMIERES : BAUDOIN Sylvie BESSONCOURT ☎ 03 84 29 86 15
GUERMONPREZ Marie-Pierre Maison de santé des Errues – 90150 MENONCOURT ☎ 07 82 72 23 25
HEILMANN Josiane ROPPE ☎ 03 84 23 89 69 Cabinet à FONTAINE
PIERRE Aloïse Maison de santé des Errues – 90150 MENONCOURT ☎ 07 82 72 23 25
REDOUTEY Valérie 1a rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 06 19 95 92 50

KINESITHERAPEUTE : GUEZ Pascal 25 avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 88 04

PHARMACIE : Pharmacie de la Baroche 42 avenue du Général De Gaulle ROPPE ☎ 03 84 29 86 73

ADMINISTRATION/PRATIQUE

ASSISTANTE SOCIALE – secteur Nord-Territoire 3 rue Renoir OFFEMONT-: ☎ 03 84 90 19 25

LA POSTE : ☎ 03 84 29 95 64 dernière levée du courrier lundi à vendredi 15H – samedi 10H55
bureau ouvert du lundi au vendredi de 12H30 à 15H30

EDF : dépannage ☎ 0 810 33 32 25 GDF : dépannage ☎ 0 800 47 33 33 France Télécom : dérangements ☎ 10 13
ERDF (*raccordements etc.*) : particuliers : 09 69 32 18 45 professionnels : 09 69 32 18 46 dépannage : 09 72 67 50 90
Service des eaux : en cas d'urgence ☎ 03 84 90 11 22 (*laisser sonner*) ONF : M Yannick BOISSET ☎ 03 84 90 30 90

Ordures ménagères : poubelles brunes : tous les vendredis matins très tôt (sortir les poubelles le jeudi),
poubelles jaunes les lundis des semaines impaires (sortir les poubelles le dimanche)

Encombrants : **déchetteries de Sermamagny, Danjoutin ou Châtenois-Les-Forges**

- du 15.04 au 14.10 : du mardi au vendredi 9H30-12H, 13H30-18H, samedi 9H-18H

- du 15.10 au 14.04 : du mardi au vendredi 9H-12H, 13H30-17H, samedi 9H-17H

Collecte d'encombrants (mobilier et objets volumineux seulement) : Tél. 03 84 54 24 24 ou www.agglo-belfort.fr

Eco point : av. du Général De Gaulle près du garage Bourlier : déchets verts seulement

Eco point : Château LESMANN (verre, container à huiles)

L'ÉDITORIAL

Chers Roppoises et Chers Roppois,

Vous allez bientôt prendre vos quartiers d'été commencés sous la canicule, mais en ce qui nous concerne notre souci de communiquer ne varie pas. Voici donc un résumé des événements de ce premier semestre de l'année 2015.

La conjoncture reste difficile pour tout le monde et le contexte national et international est préoccupant. Il se répercute sur la cellule de base de notre société : les communes. En 2014 notre budget a été amputé de près de 5 000 €, en 2015 c'est pratiquement 15 000€ et les projections sur les deux années suivantes sont annoncées en baisse supplémentaire de 10 000 € par an. Dans le même temps, l'Etat nous impose des dépenses obligatoires. Nous n'avons pas touché aux taux d'imposition communaux cette année, mais rapidement on ne pourra pas survivre avec la même fiscalité.

La Poste aussi cherche à nous « fourguer » la responsabilité de la tenue du bureau, avec une compensation – mais pas à la hauteur de la dépense – et des perspectives à long terme aujourd'hui inavouées. De la « bagarre » en perspective.

Pour les subventions dites « Amendes de Police » nous avons été plutôt bien servis. Le nouveau Président du Conseil Départemental, Florian BOUQUET, vient de nous informer que nous serons subventionnés pour la mise en conformité des arrêts de bus (rue de Vétrigne et rue d'Eguenigue) qui doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) selon la loi sur l'accessibilité.

Dans le domaine scolaire, les quatre classes de l'école élémentaire sont de nouveau assurées à la rentrée et un nouveau Directeur d'école est annoncé chez nous. 97 élèves sont attendus. Pour la maternelle, il y a 73 élèves en trois classes. En ce qui concerne l'instauration de nouveaux rythmes scolaires, il n'a pas été possible d'apporter une modification pour en diminuer le coût. La nouvelle restauration, l'accueil périscolaire, le centre de loisirs continuent dans un rythme de croisière soutenu car l'effectif annoncé est encore en augmentation, mais en même temps les règles d'encadrement seront plus contraignantes, donc plus coûteuses, notamment pour la Direction.

Les travaux de l'été dans la commune concernent principalement la rue de Phaffans dans sa première phase. L'éclairage est installé, avec une consommation diminuée de pratiquement 50% sans que la sécurité n'en souffre. Mi-août (pour apporter le moins de gêne que possible à nos deux entreprises) la couche de surface en enrobé sera mise en œuvre. Par ailleurs le lavoir est en cours de réhabilitation. C'est un patrimoine à sauvegarder !!

Pour ce qui concerne le sinistre du site « Jet Pneu » il ne sera pas reconstruit dans cette zone pavillonnaire. Un accord amiable correct où la commune n'a pas été perdante est intervenu avec notre assureur.

Mes chers ami(e)s, mon conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture de cette 29^{ème} édition du P'tit Roppois et vous souhaite de bonnes vacances et une bonne rentrée.

avec mes cordiales salutations



ETAT CIVIL DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

NOS JOIES ...

Naissances

	<p><u>Le 13 janvier 2015</u></p> <p>CROSNIER Loan Nathan de <i>CROSNIER Romaric et HOMMAND Betty</i> 7 impasse de la Grande Nouaie</p>	
<p><u>Le 17 janvier 2015</u></p> <p>LEPAGE Raphaël Antoine Charles de <i>LEPAGE Christophe et CANOVA Séverine</i> 1 ter rue des Chézeaux</p>	<p><u>Le 30 mars 2015</u></p> <p>GOURMELEN Solène Annie Adélaïde de <i>GOURMELEN Brieg et LEBARD Christel</i> 1bis rue de Phaffans</p>	
<p><u>Le 12 mai 2015</u></p> <p>CONESA Léa de <i>CONASA Florian et CASTAGNET Carole</i> 4 rue du Stade</p>	<p><u>Le 18 mai 2015</u></p> <p>FRANÇAIS Ellana de <i>FRANÇAIS Cédric et BELORGEY-LIGIBEL Anne-Laure</i> 6a rue de Vétrigne</p>	

Mariages

<p><u>Le 11 juillet 2015</u></p> <p>ROPAULD Frédéric et GENET Aurélie</p>	
--	---

NOS PEINES ...

Décès

<p><u>Le 24 février 2015</u></p> <p>BAGUEREY Sélénia Eléonore 2 ans 1a rue du Commandant Arnaud</p>		
<p><u>Le 04 mai 2015</u></p> <p>PERREZ Marcel 83 ans 22 rue de Phaffans</p>	<p><u>Le 16 mai 2015</u></p> <p>GUZMAN Antoine 73 ans 41 avenue du Général De Gaulle</p>	
<p><u>Le 7 juin 2015</u></p> <p>SCHULTZ Albert 66 ans 30 avenue du Général de Gaulle</p>	<p><u>Le 25 juin 2015</u></p> <p>CAYOT René 88 ans 1 chemin des Mines</p>	
<p><u>Le 15 juillet 2015</u></p> <p>MARTELOT Jeanne née DEYTIEUX 87 ans 26 rue de Phaffans</p>		

14 AVRIL 2015 : LUCIE FRELIN FÊTE SES 101 ANS !



Elle est née en ce jour du 11 avril, mais en 1914. Ça fait donc 101ans !

L'année dernière, en son honneur, était planté un arbre aux mille écus un Ginkgo Biloba : il a bien repris et est en parfaite santé, comme Lucie FRELIN.

Lucie était tombée en octobre 2014 et s'est fracturé le col du fémur. Une robuste constitution doublée d'une très grande volonté lui ont fait surmonter cet incident.

« Lucie qu'est-ce que ça vous fait d'avoir cet âge ? »

Avec une grande modestie, Lucie FRELIN répond : « C'est un jour comme un autre » !

Pour elle, oui, mais pour nous assurément non : il fallait bien fêter cela comme il se doit.

Lucie s'est donc vu remettre un bouquet de roses symbolisant cet anniversaire, quelques chocolats qu'elle aime bien, et le verre de l'amitié offert par la municipalité.



Restaurant midi et soir. Fermé mercredi soir et samedi midi
Mariage – Banquets – Baptêmes – Communions – Séminaires
Pizzas sur place et à emporter
Avenue du Général De Gaulle 90380 ROPPE
Tél. : 03 84 29 19 06



VALBERT Patrick
14 Grande Rue
90400 TRÉVENANS

- PORTES DE GARAGES
- FENÊTRES
- VOLETS
- PLACARDS

la sécurité de vos fenêtres

Tél. : 03 84 29 47 16 ou 06 08 54 19 53 / Fax : 03 84 29 47 39
Mail : patrickvalbert@hotmail.fr / www.fermetures-valbert.com



HOMMAGE À MARCEL PERREZ

Que de monde réuni pour ses obsèques à l'église de Phaffans, notre paroisse !

Juriste de formation, Marcel est devenu secrétaire de Mairie au 1^{er} janvier 1961, à l'âge de 30 ans en succédant à Mme Denise HISLEN, il y a déjà 54 ans !

Ses qualités l'ont vite fait grimper d'un cran, puisqu'il devenait Maire de Roppe. Après les élections municipales du 14 mars 1965, il était élu au 1^{er} tour par ses collègues conseillers qui, à l'unanimité, lui ont confié la place de Maire, en succession d'Albert SEIGEOT. Il conservera cette place pendant cinq mandats, 30 ans au total, sans jamais avoir été contesté.

En 1995, désirant prendre un peu de recul, il avait décidé de ne plus se représenter aux suffrages de Roppoises et Roppois, laissant sa place à Alain COMTE qu'il parraina pour lui succéder.

Il devenait alors Maire Honoraire par arrêté du Préfet le 29 mars 1996.

Marcel a mené sa vie d' élu en parallèle avec ses activités professionnelles d'avocat. Ses avis étaient unanimement respectés, frappés du sceau du bon sens et de la logique, du souci de l'intérêt général. Il était toujours à l'écoute de ses administrés. Bien au-delà de ça, il était toujours de bon conseil. Combien de familles ont fait appel à lui pour les aider à résoudre leurs affaires ! Pas étonnant qu'il ait toujours été réélu sans discussion.

Au-delà de sa vie d' élu, il mettait à notre disposition ses connaissances du terrain. Je peux le dire car, tout comme son successeur, j'ai aussi bénéficié de son vécu, de sa connaissance de la commune et de sa mémoire restée très fiable.

Grand patriote, Marcel est venu assister aussi longtemps que possible, à nos cérémonies patriotiques du 8 mai et du 11 novembre car il savait ce que ça voulait dire.

Même handicapé par la maladie, il aimait aussi, et par-dessus tout, assister au repas de fin d'année que la commune offrait à ses aînés. Il n'en a pas manqué un seul.

Mais sa santé déclinait peu à peu. Entouré de tous les siens et tout particulièrement de son épouse qui s'occupait amoureusement de lui, il tenait, tenait, jusqu'à ce 4 mai 2015 où, vaincu par la maladie, il nous a quittés.

Marcel a bien mérité cet ultime hommage pour tout le bien qu'il a fait autour de lui, pour les autres, jamais pour lui.

Marcel nous conserverons de vous l'image d'un homme exceptionnel. Au revoir Marcel.

LA MAIRIE COMMUNIQUE ...

Passeports : dématérialisation des timbres fiscaux



timbres.impots.gouv.fr
Achat de timbres fiscaux électroniques

Dans le cadre de ses démarches de simplification, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) s'est engagée depuis deux ans à offrir des services numériques complets et accessibles à l'ensemble de ses usagers.

La dématérialisation du timbre fiscal s'inscrit tout naturellement dans cette évolution numérique. Elle vise à la fois à offrir un meilleur service à l'utilisateur, à moderniser le fonctionnement de l'administration tout en allégeant les charges de travail des agents et réduisant les coûts.

Depuis le 2 mars 2015, ce projet est entré dans sa phase opérationnelle en franchissant une première étape, l'ouverture du site www.timbres.impots.gouv.fr

Pour l'obtention d'un passeport, ce site permet désormais à l'utilisateur d'acheter son timbre fiscal électronique en ligne, 24h/24 et 7j/7, en quelques clics seulement depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone.

L'internaute est guidé pendant sa démarche. Une foire aux questions lui est d'ailleurs proposée pour répondre à ses principales interrogations. Ce service est entièrement sécurisé que ce soit au niveau du paiement du timbre électronique valable 6 mois à compter de sa date d'achat ou de son remboursement en cas de non utilisation pendant 1 an à compter de cette même date.

Le recours au même procédé sera progressivement étendu à d'autres formalités (voir le site).

L'armée de terre recrute



Les attentats de janvier dernier ont accru le niveau de menace et sollicité la mobilisation des armées sur le territoire national dans un contexte d'engagement déjà exceptionnel de ces armées, notamment en opérations extérieures. Dans ce contexte il a été décidé d'atténuer la diminution des effectifs de la Défense.

Cette réévaluation répond aux objectifs opérationnels et à la nécessité de renforcer dans la durée la protection du territoire national par une campagne de recrutement exceptionnelle.

Contact et renseignements : Centre d'Information, de Recrutement et de Formation des Armées

35° RI Quartier Maud'hui 16 avenue d'Altkirch 90000 BELFORT

Tél. : 03 84 98 42 99

HOMMAGE À RENÉ CAYOT

René CAYOT était venu s'installer avec son épouse Yvette MARTIN à Roppe en 1964.

Il était d'abord Conducteur des Travaux Publics de l'État, puis contrôleur et enfin Contrôleur Principal des Travaux Publics de l'État. Il était en retraite depuis 1982.

Parallèlement à sa vie professionnelle René CAYOT était élu au conseil municipal, après les élections municipales du 14 mars 1965, au 1^{er} tour sur la liste de Marcel PERREZ. Il resta conseiller municipal jusqu'en 1985 puis est devenu Maire-Adjoint de 1985 à 1995 année où il se retira de la vie municipale après 30 ans de bons et loyaux services.

Il aimait s'occuper de son jardin et de sa maison tout le temps qu'il pouvait le faire.

René CAYOT a été décoré de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale en argent en récompense de son dévouement au service de ses concitoyens. C'était un honneur pour tout le temps consacré à ses concitoyens car il était très apprécié dans le village.

Il nous tiré sa révérence à l'âge de 88 ans à l'hôpital de Montbéliard le 25 juin 2015.

Nous garderons de lui un souvenir ému.



sv bureau
groupe esus
Intégrateur de solutions documentaires



ZEENDOC
Classement et recherche
dynamique de vos documents.
Confiez-nous votre mémoire,
nous la rendons plus intelligente.

▶ Cliquez ici

Alain Tisserand
Chef Des Ventes

39 Chemin des Montarmots, 25000, Besançon
Tél. : 03 81 80 51 51 | Fax : 03 81 53 07 86
atisserand@svbureau.com - www.svbureau.fr



Boulangerie - Pâtisserie
JACQUEL
31, Av. du G^{nl} de Gaulle
90380 ROPPE
Tél. 03 84 29 90 18

Pain de Tradition
française

Campagne au Levain
Fabrication Artisanale
Façonné à la main

ouvert du
mardi au vendredi
6h30 - 13h et 14h - 19h
le samedi
6h30 - 12h30 et 14h - 19h
le dimanche
7h - 12h



BOULANGERIE
JACQUEL

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30.01.2015

POINT N° 1 : SIAGEP : INTÉGRATION DANS LE PAYSAGE : REMPLACEMENT DE CABINES « TRANSFORMATEUR » HAUTES

Pour accompagner les communes dans leur effort d'enfouissement des réseaux pour préserver le paysage, le SIAGEP a décidé de prendre en charge intégralement le remplacement des postes de transformation hauts situés sur des lignes qui ont été enterrées, par des transformateurs bas qui s'intègrent mieux dans le paysage. Deux postes sont concernés à Roppe : celui de la rue de Phaffans et celui de la rue du Stade. Des travaux étant déjà en cours rue de Phaffans, il est convenu à l'unanimité de proposer le remplacement de ces deux postes et dans cet ordre de priorité.

POINT N° 2 : ASRD : VERSEMENT D'UNE COTISATION ANNUELLE

L'ASRD (Association de Service de Repas à Domicile) sollicite l'adhésion des communes dans lesquelles elle assure le portage de repas au bénéfice de certains de leurs habitants. La commune de Roppe étant dans ce cas, le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à l'association et de verser les frais d'adhésion correspondants de 182,40 €/an, soit 0,20 € par habitant.

POINT N° 3 : SIAGEP : GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ

Le SIAGEP propose aux communes de participer à un groupement de commandes de gaz. Il est à noter que la commune de Roppe n'utilise pas le gaz du réseau mais du gaz en cuve. Dans le même temps, le SIAGEP sollicite aussi de la part des communes adhérentes l'abandon à son profit des indemnités versées aux communes par GDF en contrepartie de la réalisation de contrôles qualifiés de nécessaires et que les communes ne seraient pas en mesure de réaliser elles-mêmes. Aucune obligation n'ayant jamais été évoquée dans ce domaine, il est décidé unanimement de ne pas donner suite à cette proposition du SIAGEP.

POINT N° 4 : AMENDES DE POLICE 2015

Les questions d'accessibilité s'invitant désormais dans les priorités en matière d'investissements, il est décidé de proposer la mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus de la rue de Vétrigne et de la rue d'Eguenigue, de chaque côté de la route et dans ce même ordre de priorité. Le coût de ces opérations est estimé à 10 824 € HT pour la rue de Vétrigne (les 2 côtés) et 10 460,50 € pour la rue d'Eguenigue (les 2 côtés) et devrait être subventionné à 50 %. Restera en suspens l'arrêt devant La Poste, beaucoup plus difficile à réaliser techniquement, et qui devra faire l'objet d'une concertation avec le SMTC et d'une étude approfondie.

POINT N° 5 : CONSEIL GÉNÉRAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RELANCE DES TRAVAUX PUBLICS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DES MINES ET RUE DE L'ÉPENOTTE

Pour le Maire, il serait opportun de profiter de ce nouveau dispositif pour procéder à la réfection du revêtement du chemin des Mines et de la rue de l'Epenotte (dont la commune vient de devenir propriétaire) pour un montant estimé à 24 635 € HT en bénéficiant de 40 % de subventions (20 % CRFC, 10 % CG90, 10 % CAB). Le Conseil approuve unanimement ce projet.

POINT N° 6 : CONSEIL GÉNÉRAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RELANCE DES TRAVAUX PUBLICS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES CHÉZEAUX

Il est également convenu à l'unanimité de recourir au même dispositif pour le financement partiel des travaux de voirie à réaliser dans la rue des Chézeaux (partie communale) estimés à 9 527,50 € HT.

POINT N° 7 : ENGAGEMENT DE DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015

Afin de permettre la réalisation d'investissements ayant un caractère d'urgence avant le vote du budget, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25 % des dépenses d'investissements réalisées en 2014 hors remboursements d'emprunts.

POINT N° 8 : DDT : DÉNONCIATION DE LA CONVENTION CONCERNANT LES AUTORISATIONS D'URBANISME

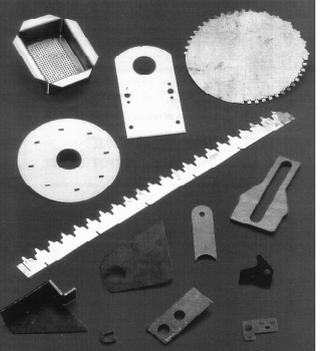
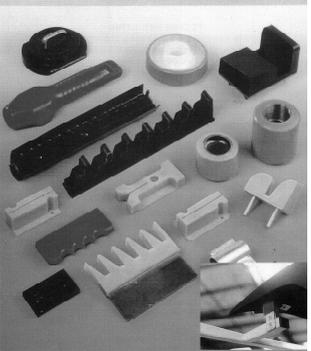
Les services de l'État nous ayant fait savoir que d'ici quelques mois ils ne seraient plus en mesure d'assurer l'instruction des dossiers d'urbanisme présentés par les communes, c'est néanmoins à ces dernières qu'il appartient de dénoncer la convention les liant à la DDT pour ce service. À l'unanimité, le Conseil décide par conséquent de procéder à cette dénonciation avec effet du 30 avril 2015. Cependant, les instructions de dossiers en cours à cette date seront menées à leur terme par la DDT.

POINT N° 9 : CAB : HABILITATION STATUTAIRE POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Dans le prolongement de la décision précédente, il est convenu unanimement d'habiliter les services de la CAB à procéder à partir du 1^{er} mai 2015 à l'instruction des dossiers d'urbanisme présentés dans la commune de Roppe, dans les mêmes conditions que celles de la DDT.

POINT N° 10 : LES CHÉZEAUX II – LOT 8 : PROPOSITION D'ACQUISITION

Un candidat s'est fait connaître pour l'acquisition du lot n°8 du lotissement des Chézeaux 2 mais un peu en dessous du prix affiché. Compte tenu de la situation actuelle du marché de l'immobilier en forte chute, le candidat a fait une proposition à 58 500 € pour cette parcelle. Après discussion, le conseil se positionne sur un prix de vente de 59 000 €, sans autre possibilité de négociation, à l'unanimité des présents et représentés moins 2 voix contre et 2 abstentions.

<p>PIZZAS PERFECT</p>  <p>à emporter, cuites au feu de bois Tous les mercredis soirs Tél. : 06 67 75 67 67</p>	<p>CLERC INDUSTRIE Découpage - perçage laser haute précision.</p>  <p>8 rue de Phaffans 90380 ROPPE Tél. : 03 84 36 65 65</p>	<p>TECRIM INDUSTRIE Accessoires de manutention en polyuréthane.</p>  <p>8 rue de Phaffans 90380 ROPPE Tél. : 03 84 36 65 65</p>
---	--	---

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06.03.2015

POINT N° 1 : RUE DE PHAFFANS : DURÉE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

La comptabilité publique adoptant progressivement les principes en vigueur dans le secteur privé, il y a lieu de définir une durée d'amortissement pour tous les investissements réalisés, proportionnellement à leur durée de vie. Dans ces conditions, il est décidé à l'unanimité d'amortir les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de Phaffans sur une durée de 15 ans.

POINT N° 2 : CENTRE DE GESTION : NÉGOCIATION D'UN CONTRAT COUVRANT LES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Tous les 3 ans, le Centre de Gestion fait un appel d'offres sur la couverture de ces risques. La présente consultation porte sur un contrat à conclure à partir de 2016. Il est décidé à l'unanimité d'adhérer à cette démarche.

POINT N° 3 : PERSONNEL : RECLASSEMENT INDICIAIRE DES NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC

Il est convenu à l'unanimité de procéder au reclassement indiciaire des agents non titulaires dans les mêmes conditions que pour les titulaires.

POINT N° 4 : CAB : ECOLES NUMÉRIQUES-EXTENSION DE COMPÉTENCE PORTANT MODIFICATION STATUTAIRE

La CAB propose aux communes adhérentes d'étendre ses champs de compétences à l'équipement numérique des écoles. Chaque commune est donc consultée sur ce point. Le conseil municipal se prononce unanimement en faveur de cette proposition de prise de compétence et donc de modification de ses statuts.

POINT N° 5 : CAF : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT.

Il s'agit de poursuivre la collaboration en place jusqu'à 2014. Ce point est adopté à l'unanimité.

POINT N° 6 : MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET DES ACTES BUDGÉTAIRES

Dans une perspective de dématérialisation progressive des actes des collectivités, il nous est demandé d'adapter nos équipements pour devenir capables d'utiliser des outils de télétransmission pour l'acheminement en Préfecture des documents budgétaires et de tous les actes soumis au contrôle de légalité. Bien que non obligatoire pour le moment, mais ça le sera à terme, il est décidé à l'unanimité de procéder aux investissements nécessaires pour cette dématérialisation par l'intermédiaire de l'application « Actes ».

POINT N° 7 : PERSONNEL : FORMATION « APPLICATEUR EN COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Afin de protéger l'environnement, les pouvoirs publics s'engagent dans une politique de retrait progressif des produits phytosanitaires vendus au grand public. Pour que les collectivités puissent continuer quelque peu à se procurer et utiliser ce type de produits, il est impératif que les personnels chargés de leur application suivent une formation destinée à leur donner les bons réflexes lors de leur utilisation. Le conseil décide à l'unanimité d'inscrire les deux agents communaux à cette formation pour 607,63 €.

POINT N° 8 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE À L'ASSOCIATION « COLLECTIF RÉSISTANCE ET DÉPORTATION »

Afin de permettre à cette association de financer les prix remis aux collégiens participant cette année au concours "Résistance et déportation", il est convenu à l'unanimité de lui accorder une subvention de 40 € (+ 5€ par rapport à 2014) pour l'achat d'ouvrages destinés à récompenser les lauréats.

POINT N° 9 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte administratif du lotissement "La Grande Nouaie" fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2014 : Section de fonctionnement : 237 005 € en dépenses et 237 000 € en recettes, soit un déficit de 5 €.

Section d'investissement : déficit de 118 500 € mais compte tenu des déficits antérieurs, le déficit à reporter est de - 295 157,06 € dans l'attente de la vente de l'ensemble des lots. Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2014 à l'unanimité.

À son retour en séance, le Maire renouvelle ses remerciements à la secrétaire de Mairie pour le travail effectué sur ce dossier.

POINT N° 10 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le compte de gestion du receveur municipal présente à la clôture de l'exercice 2014 un solde identique à celui du compte administratif établi par le maire à savoir :

Section de fonctionnement : 438 950,57 € avec un déficit de 5 €

Section d'investissement : - 295 157,06 € avec un résultat de - 118 500 €

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

POINT N° 11 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Équilibré en dépenses et en recettes à 765 157,06 € d'investissement, le budget 2015 du lotissement "La Grande Nouaie" intègre les excédents des exercices antérieurs pour 438 945,57 €. Le budget de fonctionnement est équilibré à 1 048 945,57 € de recettes et de dépenses.

L'ensemble est adopté à l'unanimité.

POINT N° 12 : AMÉNAGEMENT RUE DE PHAFFANS : CHOIX DES ENTREPRISES

Le Maire fait part au conseil des résultats des travaux de la commission d'appel d'offres qui vient de se terminer. Deux offres ont été remises par les sociétés COLAS et EUROVIA. Finalement, il est convenu à l'unanimité de retenir l'offre après mise au point du marché avec la société COLAS pour un montant de 333 759,50 € HT.

POINT N° 13 : RADAR PÉDAGOGIQUE : CONTRAT D'ENTRETIEN

Afin de maintenir en bon état de fonctionnement le radar installé récemment rue de Vétrigne, la société ICAR nous propose un contrat de maintenance gratuit la première année et dans le cadre duquel nous sont fournies les statistiques de nombre de passages et de vitesse. Le conseil autorise le Maire à signer ce contrat.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.03.2015

POINT UNIQUE : 11 RUE SOUS LE VERNOIS : DÉSAMIANTAGE COMPLÉMENTAIRE ET DEVENIR DE LA ZONE

Le Maire fait l'historique de l'opération depuis l'acquisition de la parcelle jusqu'à l'incendie intervenu le 10 juillet 2013. À ce jour, l'entreprise missionnée par l'assureur pour désamianter la partie sinistrée est sur le point d'achever ses travaux.

La convocation exceptionnelle de ce conseil devrait permettre d'économiser 2 000 à 3 000 € en frais d'installation de l'entreprise pour le désamiantage du reste des bâtiments non touché par l'incendie dans la mesure où les travaux sont commandés de suite.

Un point est fait sur les différentes hypothèses d'indemnisation de l'assurance (reconstruction à l'identique, pertes de loyers et de jouissance, reconstruction sous une autre forme, autres solutions) aboutissant à une proposition de règlement amiable de l'assureur à hauteur de 498 193 € arrondis à 500 000 €. Un acompte de 100 000 € nous a déjà été versé dès après le sinistre.

Il est convenu à l'unanimité de commander de suite les travaux de désamiantage, que dans tous les cas il faudra réaliser, pour économiser les frais de réinstallation du chantier. Le Maire reprendra l'attache du gérant du garage disparu, dans son autre implantation de Lure, pour lui rappeler qu'il avait promis de faire enlever le stock de pneumatiques usagés.

Il est également convenu de ne pas reconstruire les bâtiments à l'identique et de consulter les propriétaires de la parcelle voisine sur leur intention de la céder à la commune en vue de la réalisation d'une opération d'urbanisme globale.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10.04.2015

POINT N° 1 : ONF : PROGRAMME DE TRAVAUX 2015

Le Maire présente le programme des travaux proposés pour 2015 : travaux d'entretien dans les parcelles 3 et 32 pour 1761,80 € TTC ; reprise du marquage en plaques des parcelles 15, 16, 18, 25 et 26 ; travaux d'entretien de chemins pour 402,26 € TTC ; plantation de chênes dans la parcelle 3, les piquets et protections étant fournis et posés par la commune. L'ensemble est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 2 : AMÉNAGEMENT RUE DE PHAFFANS : AVENANT N°1 FIXANT LE COÛT D'OBJECTIF DÉFINITIF DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE

Après la consultation des entreprises, le marché de maîtrise d'œuvre doit être ajusté en fonction du projet retenu et du résultat de l'appel d'offre. Le coût de la maîtrise d'œuvre se monte à 20 820,76 € TTC pour l'ensemble de l'opération avec des travaux se montant à 333 759,50 € HT toutes tranches confondues. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

POINT N° 3 : INDEMNISATION SMACL ET DEVENIR DU 11 RUE SOUS LE VERNOIS

La SMACL a remis son offre de transaction à 500 000 € pour l'indemnisation des dégâts occasionnés par l'incendie des bâtiments 11 rue Sous le Vernois, soit 400 000 € restant à percevoir compte tenu de l'avance de 100 000 € qui a déjà été versée. Le conseil décide unanimement d'accepter cette proposition et de faire démolir le reste des bâtiments pour réaliser une opération immobilière sur les terrains libérés.

POINT N° 4 : ACHAT D'UN LOGICIEL POUR PHOTOCOPIEUR

Implanté sur le nouveau copieur dont l'acquisition est programmée, ce logiciel permettra de faciliter le travail du secrétariat en assurant la numérisation et le renommage des documents scannés, leur classement, la reconnaissance automatique de caractères etc. Il est convenu à l'unanimité de procéder à l'acquisition de ce logiciel pour 2 790 € HT avec 5ans de maintenance corrective et évolutive (150 € / an)

POINT N° 5 : PERSONNEL : FRAIS DE DÉPLACEMENT ALSH

Le personnel de l'ALSH se déplace avec ses propres véhicules dans les surfaces commerciales locales pour approvisionner la structure en produits d'alimentation divers. Il est convenu unanimement d'accorder une indemnisation des frais de déplacement correspondants à concurrence de deux déplacements mensuels ou plus sur justification selon les modalités règlementaires.

POINT N° 6 : SIAGEP : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES INFORMATIQUE

Le contrat de prestations de services informatiques du SIAGEP arrivant à échéance au 30 juin 2015, il est convenu à l'unanimité de le renouveler pour une durée de 3 ans renouvelables, à partir de juillet 2015 pour la première période. Le coût est fixé par habitant.

POINT N° 7 : TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : REVERSEMENT DU FONDS D'AMORÇAGE

Le fonds d'amorçage étant versé à chaque Mairie, il est convenu à l'unanimité de le reverser intégralement au RPI, en charge de l'organisation des TAP au fur et à mesure de sa perception comme il se doit.

POINT N° 8 : RENÉGOCIATION DU PRÊT CRÉDIT AGRICOLE

Malgré les nouvelles propositions du Crédit Agricole pour le taux fixe (en baisse à 2,90 %), il est convenu unanimement de rester sur un emprunt à taux variable capé à 1 point autour du taux de l'Euribor (2,36 % marge comprise) pour remplacer (sans pénalité) l'emprunt à 3,95 % en cours à ce jour. Le gain estimé est au minimum de 77 813,67 € mais serait de 205 279,11 € à taux de départ constant. Par ailleurs en cas de remboursement anticipé, le réaménagement à taux variable est remboursable sans pénalité, ce qui ne serait pas le cas du réaménagement à taux fixe.

POINT N° 9 : PERSONNEL : FORMATION BPJEPS POUR LA DIRECTRICE DE L'ALSH

Compte tenu de l'effectif accueilli désormais à l'ALSH, il va falloir que la Directrice, Janine HELBLING, se présente au BPJEPS en faisant éventuellement valoir quelques éléments d'équivalence compte tenu de son ancienneté, de son expérience dans la fonction et de son diplôme. Pour l'instant, elle reste en poste sur la base d'une dérogation temporaire. Le principe de cette formation est adopté à l'unanimité.

POINT N° 10 : CAB : CONVENTION EAUX PLUVIALES RUE DE PHAFFANS

La réfection de la rue de Phaffans nécessite la réalisation d'une extension du réseau de collecte des eaux pluviales au fur et à mesure des tranches mises en œuvre. La CAB propose pour cette opération un taux de subvention de 51 % soit 21 816 €, la commune restant maître d'ouvrage. Ce point relevant de la délégation de compétence du Maire dans les fonctions de Vice-Président qu'il exerce à la CAB, l'Adjoint aux finances est habilité unanimement à signer cette convention pour le compte de la Commune.

POINT N° 11 : CAB : PASSAGE DE LA FIBRE POUR L'ÉCOLE NUMÉRIQUE

La CAB nous annonce une prise en charge intégrale de l'acheminement de la fibre optique vers toutes les Mairies et écoles de la Cab. Le conseil approuve unanimement la réalisation de ces travaux et leur mode de financement.

POINT N° 12 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Compte tenu de l'augmentation des bases décidée par les services fiscaux (0,9 %) et de l'arrivée de nouveaux habitants, les bases fiscales sont estimées à 1 272 000 € pour la taxe d'habitation, 1 090 000 € pour la taxe sur le foncier bâti et de 12 900 € pour la taxe sur le foncier non bâti. Le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition en vigueur à ce jour à savoir 9,50 % pour la taxe d'habitation, 10 % pour la taxe sur le foncier bâti et 32,69 % pour la taxe sur le foncier non bâti. Le produit fiscal attendu est de 234 057 €. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Dans un contexte de charges nouvelles imposées par l'État et de perte de dotations croissante pour les années à venir (15 K€ de DGF en 2015, 25 K€ en 2016 et 35 K€ en 2017), il deviendra inévitable de procéder à un ajustement de ces taux à court terme.

POINT N° 13 : BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Présenté par chapitres, le compte administratif fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2014 :

Section de fonctionnement : 939 065,01 € en dépenses et 1 094 446,65 € en recettes soit un excédent de 257 233,53 € après intégration des 101 851,89 € de résultats antérieurs reportés.

Section d'investissement : 296 283,08 € en dépenses et 597 024,14 € en recettes représentant un solde positif de 121 882,82 € déduction faite du report de l'exercice précédent.

Le Maire se retire pour laisser le conseil délibérer sans lui et confie la présidence à l'adjoint en charge des finances. Le conseil municipal adopte le compte administratif 2014 à l'unanimité. Le Maire remercie la secrétaire en la félicitant pour le très important travail effectué.

POINT N° 14 : BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le compte de gestion du receveur municipal présente à la clôture de l'exercice 2014 des soldes identiques à ceux du compte administratif établi par le Maire, à savoir :

Section de fonctionnement : 257 233,53 € Section d'investissement : 121 882,82 €.

Il est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 15 : BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 914 808 € après report de l'excédent de 257 233,53 € de l'exercice 2014.

Section d'investissement : 868 920 €. Travaux inscrits en 2015 :

Dépenses d'investissement pour un total de 704 103 € dont pour l'essentiel :

Remboursements d'emprunts	221 146 €	Mairie : logiciels	3 350 €
PLU (Plan Local d'Urbanisme) tranche 1	12 000 €	. maîtrise d'œuvre & étude ascenseur	7 500 €
Eaux pluviales rue de Phaffans	42 778 €	. matériel info + aménagt bureau du Maire	2 600 €
Eaux pluviales 66 av. G. De Gaulle	9 874 €	. photoœpieur	4 500 €
Mise hors d'eau Grande Nouaie	2 410 €	. mobilier & rangement école	1 760 €
En régie : plantations en forêt	1 482 €	. outillage portatif	1 200 €
Retrocessions	28 000 €	Travaux en forêt	3 354 €
35 av. du Général De Gaulle			
+ 2 bis rue du Stade (opération d'ordre)			
Retrocession Epenotte (opération d'ordre)	4 000 €	Han Paysage : chemin piétonnier	25 000 €
Retrocession Les Chézeaux II (opération d'ordre)	5 000 €	Réfrigérateur et patères ALSH	1 450 €
Rembt TLE Molaro	7 236 €	Façade école primaire	3 000 €
Achats de terrains	6 217 €	Rehausse portillon école	2 000 €
Calibrage entrée rue des Chézeaux	11 433 €	Cabanon CLSH + dalle	10 000 €
Chemin des Mines / r de l'Epenotte	33 065 €	Maîtrise d'œuvre Setib	13 000 €
Panneau signalétique + pose	6 000 €	Aménagement rue de Phaffans	187 758 €
Plaques de rues	720 €	Arrêts de bus r. Vétrigne etr. Eguenigue	22 226 €
Candélabres rue de Phaffans	13 328 €	Panneau lumineux pont de l'Autruche	8 000 €
Remplacement d'un candélabre rue du Stade	1 716 €		

Recettes attendues, pour l'essentiel :

État	DETR / rue de Phaffans	20 713 €
	Député / rue de Phaffans	14 250 €
	Sénateur / rue de Phaffans FT + candélabres	4 224 €
	FCTVA	9 862 €
	Taxe d'Aménagement / TLE	20 000 €
Région/Département/Cab	Soutien au BTP : rue de Phaffans	56 244 €
Certificats d'énergie, subv. SIAGEP	R Phaffans, Stade, Epenotte, Mines, Vernois	8 550 €
Amendes de police	Arrêts de bus rue de Vétrigne & rue d'Eguenigue	10 642 €
CAB	Plan Paysage	10 000 €
CAB	PLU	2 500 €
CAB	Eaux pluviales rue de Phaffans	21 816 €
SMACL	Indemnisation incendie 11 rue Sous le Vernois	500 000 €
Retrocessions (opération d'ordre)	Territoire Habitat, Epenotte, Chézeaux II	37 000 €

Le budget 2015 est adopté à l'unanimité. Le Maire renouvelle ses remerciements à la secrétaire pour la qualité de ce travail.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.04.2015

ORDRE DU JOUR UNIQUE : NOUVELLE PROPOSITION CONCERNANT L'OFFRE DE PRÊT DU CRÉDIT AGRICOLE

Le Maire présente la dernière offre du Crédit Agricole pour la renégociation du prêt en cours. Il était demandé un geste sur les frais de dossier avant l'établissement du nouveau contrat, il nous est finalement proposé soit une réduction de 100 € des frais de dossier (400 € au lieu de 500), soit une réduction de 0,02 % du taux du prêt. Le Conseil opte unanimement pour la révision du taux-pivot qui passera donc de 2,36 à 2,34 % en valeur centrale (+ ou - 1 %). Les estimations de gains sont de l'ordre de 2 300€ sur l'ensemble des 87 trimestrialités restantes. Le conseil valide à l'unanimité cette deuxième formule.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.05.2015

Le Maire ouvre la séance à 20H30 et lit les remerciements de Mme Jeanne PERREZ, épouse de Marcel PERREZ décédé au début du mois de mai. Puis il invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de Marcel PERREZ, notre Maire Honoraire.

POINT N° 1 : ONF : PROGRAMME DE TRAVAUX 2015

Il s'agit de reprendre une délibération par rapport au nouveau devis tenant compte de la pose des piquets et des protections par nos propres moyens. Selon les explications des services de l'ONF, le libellé de la désignation des travaux était erroné, le montant initial ne comportait déjà que les frais de plantation, à savoir 492,50 €. Le conseil décide, à l'unanimité de valider la nouvelle version du devis.

POINT N° 2 : BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 01 : ÉCRITURES DE CESSION DES LOCAUX 11 RUE SOUS LE Vernois

Il s'agit de ventiler l'indemnité perçue de l'assurance (SMACL) selon les différents postes concernés par le sinistre (charges, immobilisations, plus-value etc.). En l'absence de réponse du trésorier sur le sujet, le Conseil adopte unanimement les opérations listées.

POINT N° 3 : CAB : AVIS SUR LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT 2016-2021

Le Plan Local de l'Habitat vient d'être voté par la CAB. Le Maire commente les différentes phases de ce plan qui va du diagnostic du PLH des années précédentes, au constat des besoins, arrêtés par 4 volets différents. La commune pourrait être intéressée par les dernières propositions portant sur des aides pour les économies d'énergie. Même si notre accord est enregistré d'office sans délibération au bout de 2 mois, il est convenu à l'unanimité de manifester positivement notre accord sur ce plan.

POINT N° 4 : PERSONNEL : DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Suite à une observation de la Trésorerie, il est décidé à l'unanimité de prendre une délibération pour le principe du paiement des IHTS pour toutes les catégories de personnel concernées bien que le paiement de ces indemnités soit de droit à partir du moment où les services correspondants ont été effectués. Les cas qui se présentent sont les heures de déneigement et ponctuellement quelques heures nécessaires pour des interventions d'urgence (ex : château Lesmann) du personnel d'exécution. Il en est de même pour l'ALSH où des cas de remplacements sont nécessaires, ainsi que pour la distribution du courrier. Il s'agit toujours d'heures non programmables et effectuées en fonction des nécessités de service.

POINT N° 5 : EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour parfaire leur maîtrise du judo, Lucas et Martin WIDMER, partent au Japon pour un stage de deux semaines dont le coût est estimé à 1 800 € par athlète. Le Comité départemental ayant accepté de verser une aide de 1 200 €, il reste aujourd'hui à leur charge 2 400 €. Compte tenu du haut niveau de compétence de ces jeunes, il est convenu de leur accorder à titre exceptionnel une aide de 200 €.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.06.2015

POINT N° 1 : SIAGEP : ACCEPTATION DU DEVIS POUR LA POSE DE LUMINAIRES RUE DE PHAFFANS

Pour le devis concernant la pose des luminaires de la rue de Phaffans, la part résiduelle restant à la charge de la commune s'élève à 3500 €. Il est décidé de l'approuver à l'unanimité.

POINT N° 2 : CHÂTEAU LESMANN : MODIFICATION DU CONTRAT

Au vu de l'expérience récente, le Maire propose quelques modifications dans le contrat de location de la salle du Château Lesmann parmi lesquelles le passage de la caution à 1 000 € pour les locations extérieures et la mention de la dernière commission de sécurité en date du 4 février 2015.

Il est ajouté un passage sur les impacts sur le plateau des tables qui sont répertoriés. Il est difficile de demander le remplacement du plateau de la table en raison du coût (environ 250 €). Désormais des dégradations légères ou tout nouvel impact ou griffure feront l'objet d'une indemnisation de 50 € par table et par griffure si elles ne compromettent pas leur utilisation future.

En ce qui concerne le montant des locations, elles sont réajustées à 400 € pour les extérieurs pour le WE commençant le vendredi, et 300 € pour le WE commençant le samedi. Après discussion sur les différentes modifications proposées, la nouvelle version du contrat est adoptée à l'unanimité.

POINT N° 3 : PERSONNEL : RENOUVELLEMENT DU CUI DE DELPHINE DUMONT

Compte tenu du maintien prévisionnel des effectifs de l'ALSH à un niveau élevé, il est convenu unanimement de demander le renouvellement du CUI de Delphine DUMONT pour une deuxième année prise en charge à 80 %.

POINT N° 4 : MISE EN PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DE LA CRÉANCE SUR TAXI DE ROPPE

L'entreprise « Taxi de Roppe » ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire, il est convenu à l'unanimité d'accepter, comme proposé par le trésorier, une mise en « créances irrécouvrables » pour 300 €.

POINT N° 5 : MOTION CONCERNANT LE DEVENIR DE L'ONF

Il s'agit de soutenir l'ONF menacé aujourd'hui par des mesures de restructuration dans le secteur public. Après lecture de la motion proposée, le conseil décide à l'unanimité de l'adopter.

POINT N° 6 : MOTION AMF CONCERNANT LA BAISSÉ DES DOTATIONS

Devant la baisse des dotations accordées par l'État aux communes, l'AMF propose l'adoption d'une motion demandant l'assouplissement de ces mesures. Après en avoir pris connaissance, le conseil adopte cette motion à l'unanimité.

POINT N° 7 : EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION FAITE PAR LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

La Prévention Routière qui intervient régulièrement pour diverses opérations de sécurité sollicite la commune de Roppe pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Il est décidé à l'unanimité de donner suite à cette demande en harmonisant le montant par rapport à celui versé par le RPI soit 60 €.

POINT N° 8 : ACCESSIBILITÉ : DEMANDE DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT D'UN AD'AP

Sur la base d'informations reçues tout récemment, ce sont les communes en grande difficulté, ou confrontées à des difficultés techniques très importantes qui ont la possibilité de demander un report de la date limite de dépôt de leur AD'AP. Nous ne sommes pas concernés par cette mesure.

POINT N° 9 : LANCEMENT TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ À LA MAIRIE : RECHERCHE D'UN MAÎTRE D'OEUVRE

Dans le cadre de l'AD'AP concernant la Mairie et l'école, il s'agit de définir les grandes lignes de l'édification d'un ascenseur commun aux deux bâtiments. Un groupe de travail est constitué pour élaborer le cahier des charges de cette consultation avant de lancer la consultation d'architectes.

POINT N° 10 : EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT L'ÉDIFICATION D'UN MONUMENT DÉPARTEMENTAL POUR LES COMBATTANTS MORTS EN AFRIQUE DU NORD

Dans le département, ce conflit a fait 61 victimes originaires de 23 communes. Le projet correspond à un budget de 45 000 € dont 8 000 € restent à trouver. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une participation de 200 €.

POINT N° 11 : PERSONNEL - EMPLOIS D'ÉTÉ

Comme pour les années précédentes, il est décidé de recourir à des contrats saisonniers conclus avec des jeunes de la commune. Au vu du nombre de candidatures, un tirage au sort a eu lieu samedi 13 juin pour attribuer aux différents candidats les périodes disponibles. Avec 6 candidats pour 4 places, le choix s'est fait au tirage au sort. Ont été retenus :

- MENDES Lucas du 6 au 17 juillet 2015
- HOYET Pierre du 20 au 31 juillet 2015
- CHASSARD-THIRIAT Matis du 3 août 2015 au 14 août 2015
- GARET Valentin du 17 août au 28 août 2015.



MOUSTIQUES : COMMENT LES PIÉGER

Vous en avez assez des moustiques qui viennent vous dévorer la nuit ?

Heureusement, cette astuce de grand-mère va vous aider à se débarrasser des moustiques rapidement ! Avec ce piège, les moustiques seront attirés par les gaz de la fermentation du sucre. Ils seront ainsi coincés et ne pourront plus ressortir, c'est une solution radicale pour éviter les piqûres de moustiques.

Ingrédients et fournitures :

- 20 cl d'eau chaude
- 1 g de levure de bière (levure de boulangerie)
- 50 g de sucre brun
- Une bouteille en plastique coupée en deux

Astuce de grand-mère contre les moustiques

1. Versez l'eau chaude dans le fond de votre moitié de bouteille.
2. Ajoutez-y le sucre brun.
3. Mélangez.
4. Saupoudrez ensuite avec la levure de bière, sans mélanger.
5. Retournez le goulot de la bouteille coupée sur la partie basse.
6. Placez le piège à moustiques dans une pièce de la maison.

AMÉNAGEMENT RUE DE PHAFFANS

1^{ÈRE} TRANCHE

On en parlait depuis longtemps. C'était une nécessité absolue pour la sécurité des piétons puisqu'il n'y a pas de trottoirs. De plus, certaines analyses de vitesse présentaient des résultats stupéfiants : des vitesses de 130 KM/h ont été relevées. Un projet pour l'ensemble de la rue était demandé au maître d'œuvre SETIB, choisi après mise en compétition au titre du code des marchés publics.

Un projet global a été présenté. Il est estimé à 452 165,50 € HT. Il a fait l'objet d'une présentation publique aux riverains en décembre 2014. À l'issue de l'appel d'offres, les travaux ont été attribués à la société COLAS pour 333 759,50 € HT. Bien entendu, compte tenu du montant des travaux, il a été nécessaire de sous-diviser en tranches. Par conséquent ont été retenues les tranches suivantes : la tranche ferme et les tranches conditionnelles 1, 2, 3,4 et 6 (partiellement, concernant les enrobés). Elles portent sur la section comprise entre l'Avenue du Général De Gaulle (RD83) et le carrefour de la rue du Château, y compris la réhabilitation du lavoir et l'entrée côté Phaffans. Au préalable, tous les réseaux ont été mis en souterrain (électricité, téléphone et éclairage public). À noter au passage que le nouvel éclairage s'accompagne d'une consommation quasiment divisée par deux ; c'est dans l'air du temps et c'est aussi profitable pour le budget.



Un puits a été découvert sous les marronniers.

Il est rempli d'eau propre et pourra servir ultérieurement à l'arrosage.



La chaussée est calibrée à 6 m dans la partie jusqu'à l'usine Clerc Industrie pour permettre l'accès aux poids lourds, y compris ceux de Trans Inter qui se rendent à leur dépôt. Au-delà elle n'est plus que de 5 m. Les bordures présentent un effet de paroi destiné à faire baisser les vitesses. Pour la sécurité, plusieurs passages piétons sont prévus.

Tous les intérêts des riverains sont et seront préservés. Ils ont fait l'objet d'une concertation qui se peaufine au moment de l'exécution. Merci à eux pour leur esprit de bonne coopération.

Dans cette première tranche, légèrement à l'écart, se trouve le lavoir. Il était que difficile d'entretien mais il fait partie du patrimoine communal. Il aurait été dommage de ne pas s'en occuper et le laisser se dégrader. À l'heure de la rédaction de cet article il est en travaux. Le pavage a été déposé, nettoyé, reposé. Un muret avec un décrochement formant un banc incorporé a été construit en partie gauche. Les pierres proviennent du démontage soigné du mur de l'ancienne ferme SEIGEOT. Ultérieurement en fin d'année, une haie vive séparera le lavoir des usines.



Par ailleurs la CAB nous a nettoyé les bacs mais ce sera à refaire régulièrement ; merci à la CAB. La fontaine ne coule pas actuellement en raison du manque de pluie. Ses pierres seront nettoyées. Prochaine tranche de travaux en 2016 ? C'est notre souhait, mais c'est le budget qui commandera.

RÉFECTION D'UN CHEMIN

COMMENT RÉUTILISER LES BONS DÉBLAIS

Pour les travaux de l'aménagement de la rue de Phaffans, il a été nécessaire de terrasser pour la pose des bordures ainsi que pour l'installation partielle d'un réseau d'assainissement pluvial. Les déblais de bonne qualité n'ont pas été mis en décharge comme ça se fait (trop) souvent, mais notre ami Acacio, passionné par la forêt et ce qui l'entoure, jamais à court d'idées, a proposé de les réutiliser pour renforcer le Chemin de la Maie.



Bien qu'il soit sur le territoire d'une autre commune, nous sommes propriétaires de la quasi-totalité des parcelles de part et d'autre. Ce chemin avait déjà été rechargé par les matériaux en provenance de la démolition de l'ancien restaurant « l'Alsacien ».

Il présentait des ornières assez profondes dues au passage de véhicules, principalement ceux des exploitants de nos coupes. Il aurait fallu écrêter le bourrelet central. Un devis de l'ONF avait été proposé pour un montant de 4 000 €. Pour des raisons financières nous ne l'avons pas retenu.

L'occasion faisant le larron – c'est en tout cas ce que l'on dit –, la mise en attente de ces travaux a trouvé sa réponse : la réutilisation de déblais acceptables pour ce genre d'opération : coût 0 €



Virage après « La Mare » bien refait



Acacio visiblement content du résultat

TRAVAUX FORESTIERS À LA MAIE

I. Entretien des plantations de chênes de l'automne.

Souvenez-vous, à l'automne 2014, en collaboration avec l'ONF, 2200 plants de chênes pédonculés ont été plantés (P'tit Roppois N°28 de janvier 2015).

C'est une grande satisfaction de constater que les jeunes plants sont pratiquement tous feuillus. Ils ont fait l'objet d'une garantie de reprise ; seuls quelques-uns n'ont pas repris : ils seront remplacés gratuitement. Le seul fait de planter et de ne plus s'en occuper serait une gestion désastreuse.

Indépendamment des filets de protection installés contre les animaux de la forêt, il convient de ne pas les laisser s'étouffer par la végétation qui les entoure, puisqu'ils poussent un peu moins vite que la végétation spontanée.

Il fallait donc débroussailler autour des plants afin que ceux-ci puissent puiser toute l'humidité qu'il leur faut pour pousser. C'est chose faite. Une équipe composée de Jean-François ROUSSEAU, Acacio MARTINS LOPES auxquels se sont joints notre ancien Maire Alain COMTE, Gérard MARANGONE, et Lionel FRELIN, des passionnés de la nature, ont œuvré plusieurs matinées pour couper les chardons puis dégager à la débroussailleuse le pied des jeunes plants. Un grand merci à eux.



L'équipe de bénévoles



Le résultat

II. Pour assurer le débardage



Il faut des chemins ou des pistes utilisables pour le débardage.

Un aqueduc près de l'ancienne ferme a été consolidé et ponctuellement il fallait faire des écoulements ou des renforcements. C'est fait ! De grosses pierres renforcent les têtes d'aqueduc. Acacio est visiblement satisfait.

Dans le même temps, un busage a été réalisé pour permettre aux affouagistes de sortir leur bois.

CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES À ROPPE

Le 8 mai à Roppe à la Stèle du Commandant ARNAUD

C'est une date anniversaire incontournable. La messe d'actions de grâce habituellement célébrée à Phaffans ne l'est plus depuis le départ en retraite de notre père Curé Jean-Marie BAERSTCHI.

Par contre, la commémoration par une cérémonie dans la forêt de Roppe devant la stèle dédiée au Commandant Arnaud n'est pas abandonnée, et ne le sera pas.



La cérémonie s'est déroulée avec la participation de militaires du 35^{ème} R.I. sous les ordres du Capitaine ZARB, des Anciens Combattants, de la Municipalité, d'Alain Comte ancien Maire, et des fidèles au souvenir du Commandant Arnaud.

..... Puis au Monument aux Morts.

Devant une belle assistance, et des militaires du 35^{ème} RI venus rendre les honneurs, avec à leur tête le Capitaine ZARB, à qui nous renouvelons nos remerciements, la cérémonie se poursuit devant le monument aux Morts de la Commune.

Après un discours d'entrée, les honneurs militaires étaient rendus à ceux qui nous ont défendus au prix de leur vie.

Puis ce fut l'appel des morts suivi de la sonnerie « aux mots » et de la minute de silence, c'est au tour d'Alain Comte, au nom des Anciens combattants de communiquer le message du Ministre.



La cérémonie se termine par une vibrante Marseillaise.

Un vin d'honneur servi au Château Lesmann était offert par les Anciens Combattants.

Merci à toutes et tous pour votre participation, et tout particulièrement aux enfants et aux militaires du 35^{ème} RI de Belfort.

LE DÉBARQUEMENT EN MAQUETTE

Élèves de CM¹, nous avons reproduit sur une maquette le débarquement du 6 juin 1944 en Normandie.

Notre maquette représente un combat entre les alliés et les allemands à Arromanches, une des nombreuses plages de Normandie.

Nous avons reconstitué tous les éléments de la deuxième guerre mondiale : tanks, péniches de débarquement, bateaux, blockhaus allemands, mines anti-chars, mines flottantes, canons, mitrailleuses, soldats alliés et allemands.

Cette maquette est entièrement composée d'objets de récupération (boîte, carton, paille, cure-dents, bouchons ...).

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont aidé à sauver notre pays et celles qui ne sont pas revenues de cette guerre. Également merci à tous les combattants qui sont encore en vie.

Jeanne FESSELET, Léonie CALAME, Cloé PAPIN, Louis CERBELLE,
les 4 élèves de CM¹ auteurs de cette maquette.



10 AVRIL 2015 : FÊTE DE L'ÉGALITÉ

Cette année, la classe de CM1/CM2 de Roppe, les 6° du collège Vauban et les enfants de l'IME ont créé une chanson sur le thème de l'égalité dans le cadre d'un projet commun école/collège.

Le 10 avril, nous l'avons interprétée à l'occasion d'une cérémonie officielle en présence de professeurs, d'élèves, de parents, d'élus et de la chaîne de télévision France 3.

Chaque lundi, nous avons travaillé sur les paroles : nous avons constitué des listes de mots par thème et par rime, pour nous faciliter la tâche. D'abord, nous avons écrit les couplets (par groupes), puis le refrain tous ensemble.

Quelques semaines plus tard, une fois la musique composée, nous avons appris le morceau, supprimé quelques strophes superflues et répété jusqu'à la savoir par cœur. Par ailleurs, nous avons ajouté au morceau un thème rythmique joué par des boomwackers et des tambourins.

Le maître a rencontré le professeur de musique du collège afin de se mettre d'accord sur les détails du projet : chaque classe a dû apprendre la partie du chant créée par l'autre classe. Le jour de la visite du collège, nous avons répété avec les 6° (le chant en entier : les deux parties) et le 10 avril, devant une assemblée attentive, nous avons interprété le morceau, accompagnés par la guitare et le piano.

Ce projet nous a plu, car chanter devant un public est une expérience intéressante, excellente et enrichissante. Cela nous a permis de réfléchir et de faire réfléchir sur les inégalités entre les enfants, à l'échelle mondiale.

Les CM1/CM2 et les élèves de L'IME

Suite :

Le jeudi 21 mai 2015, notre classe de CM1-CM2 et des élèves de l'IME ont eu la chance de pouvoir enregistrer une chanson dans un studio mobile installé, pour l'occasion, au château Lesmann.

Chaque lundi, les enfants de l'IME sont venus dans notre école pour travailler avec nous. Lorsque les paroles du futur morceau ont été écrites, nous les avons envoyées à Vincent MICHELAT, conseiller pédagogique départemental et coordinateur du projet. Ensuite, des élèves et professeurs du conservatoire de Belfort ont composé la musique de la chanson.

Le jour de l'enregistrement, les élèves se sont retrouvés au château Lesmann, où M. MICHELAT et Ludovic MANTION, l'ingénieur du son, nous attendaient. Ils avaient installé à l'intérieur le studio mobile, avec tout le matériel nécessaire pour nous enregistrer, y compris les casques. Le refrain a été enregistré collectivement et les couplets par groupes de 7/8.



J'ai trouvé l'ensemble fort intéressant. Tout s'est bien déroulé et la partie la plus marquante du projet a été le travail en studio. Merci à M. MICHELAT d'avoir pu nous offrir cette chance.

Mattéo CHAMAYOU (classe de CM1/CM2, école élémentaire de Roppe)

RV NOS ÉCOLIERS



RV NOS ÉCOLIERS, l'association d'école du RPI Roppe-Vétrigne prend des vacances bien méritées après une année scolaire bien chargée clôturée par une assemblée générale en date du 28 juin.

Cette assemblée a permis de faire le point sur l'année écoulée, et de revenir sur les différents sujets, notamment:

- les grandes manifestations proposées aux parents et aux enfants des 2 écoles (après-midi sur le thème d'Harry Potter, au château Lesmann, Saint Nicolas à l'école maternelle de Vétrigne, chasse au trésor pour Pâques dans le parc du château, et la fête des fleurs à Vétrigne, en collaboration avec le Comité des Fêtes),
- les actions ayant permis du bénéfice: vente de jus de pommes, vente de sapins, vente de jean-bonhomme, vente de chocolat de Pâques, et de fleurs.
- Les dons fait aux écoles pour financer les sorties telles que le spectacle des 3 Chardons, les sorties JMF, les sorties au théâtre ou au cinéma ... Au total, les dons s'élèvent à 1 000 € pour les 2 écoles.

Les membres du bureau ont également abordé l'année à venir, qui sera tout aussi riche, malgré un membre en moins.

Cette nouvelle année sera placée sous le signe de la nouveauté. En effet, l'association prévoit des activités différentes sur un thème donné et une communication plus importante dans les écoles.

Un planning sera distribué en début d'année scolaire avec un livret afin que chacun puisse prendre connaissance de nos activités.

Quant au budget, il sera réparti de façon équitable, et lui aussi connaîtra de grandes évolutions :

« Nous prévoyons d'allouer une somme aux 2 écoles, au prorata du nombre d'élèves, et surtout, nous souhaitons organiser une sortie pour toutes les classes (maternelles et élémentaires), en collaboration avec les écoles, intégralement financée par l'association (sortie + transport).

Par ailleurs, nos activités étant désormais liées à un thème, nous avons choisi pour l'année 2015-2016 le thème de l'amitié et du partage. Pour cette raison, nous avons décidé de faire un don à l'UNICEF, afin d'aider d'autres enfants dans le monde à accéder à l'éducation et l'enseignement, et pourquoi pas, à un peu de bien-être.»

Le budget 2015-2016 sera préparé et voté en août 2015, le montant des dons sera ainsi communiqué dans le nouveau livret remis en début d'année.

RV NOS ÉCOLIERS tient à remercier tous les acteurs qui ont contribué à cette belle année, notamment, les élus de Roppe et Vétrigne, les directeurs des 2 écoles et leur équipe enseignante, et surtout les parents et enfants qui ont fait vivre l'association par leur implication et leur motivation.

L'association espère vivement voir son équipe s'agrandir l'année prochaine avec d'autres parents qui auront envie de contribuer à ses actions avec dynamisme et enthousiasme.

À L'ÉCOLE MATERNELLE

Le projet pédagogique de l'année scolaire s'articulait autour de l'arbre et de la forêt. De nombreuses activités se sont déroulées dans chaque classe tout au long de l'année. Le voyage scolaire a permis aux élèves de découvrir le parc de WESSERLING dans la vallée de THANN, en Alsace. Des ateliers ont donné la possibilité aux élèves de sensibiliser leurs sens, de jardiner, de décorer des objets à l'aide de plantations et de teindre un tissu à l'aide de végétaux divers.



La visite du parc les a conduits à pieds nus sur les traces d'un géant sur un parcours sensoriel. D'autres activités ont été également proposées aux élèves comme la reconnaissance d'arbres, d'oiseaux ...

La fin d'année scolaire a été ponctuée de la traditionnelle fête de l'école avec spectacle, collation et jeux.

La rentrée se prépare déjà avec le maintien des trois classes pour un effectif prévisionnel de 73 élèves.

LE CCAS COMMUNIQUE ...

Atelier Gym Douce

Cet atelier est ouvert à toutes les personnes de plus de 60 ans qui veulent, par différents mouvements et étirements, **entretenir leur forme physique et leur équilibre en guise de prévention pour les chutes** dans une excellente ambiance.

13 personnes suivent régulièrement cette activité sous la conduite de Laurent PERNEL, éducateur diplômé de Profession Sport 25. Au vu de la fréquentation annoncée, l'activité devrait être reconduite.

La première séance de découverte est offerte.

Reprise le 7 Septembre 2015 à 14H15

Il reste des places ; **essayer c'est l'adopter !!**

Renseignements : Isabelle ECHEMANN :

03 84 29 83 76 ou 06 21 09 22 65



Atelier Fitness

C'est une nouvelle activité qui a démarré depuis septembre 2015. Elle s'adresse à des personnes désirant « s'éclater » avec une grande dépense d'énergie tous les mercredis de 18H15 à 19H15.

C'est une professionnelle diplômée, Myriam SARRAZIN de Profession Sport 25 qui encadre le groupe qui avait timidement démarré avec 9 personnes. Devant le succès le groupe s'est renforcé pour arriver à 20 personnes.

Il reste encore des places.

Contact : Aurore BAUMANN : 06 61 46 68 20



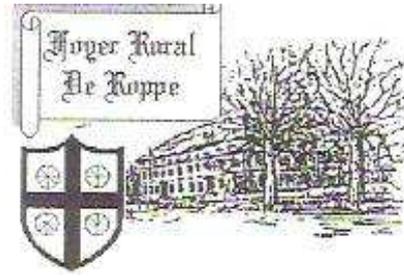
Sport enfant

Cette activité est mise en place tous les mardis soirs de 17H00 à 18H30 sous la direction avisée de Simon BAYLET, éducateur sportif diplômé envoyé par Profession Sport 25. Les séances ont lieu sur le plateau sportif lorsque le temps le permet suivant la saison puis dans la grande salle du Château Lesmann. Il reste des places.

N'oubliez pas d'inscrire votre enfant : la pérennité de l'activité dépend du nombre d'inscrits.

Renseignements Patricia BAYLET : 03 84 29 89 62 ou 06 08 12 76 07





L'année scolaire se termine et avec elle toutes les activités du Foyer Rural en attendant leur reprise en septembre 2015.

Le bilan de cette année écoulée est bien positif avec un nombre plus important d'adhérents (+ 29% par rapport à 2014) surtout dans la section judo enfants et yoga.

Le Salon des Arts des 28 février et 1^{er} mars a connu un beau succès avec un invité d'honneur de talent en la personne de Florent WONG et 32 exposants. Ont été primés lors de ce vingtième salon, Pierre STUTZ prix spécial du jury, Emile KRIEGER 1^{er} prix, Monique PAGANELLI 2^{ème} prix. Les enfants des écoles primaires et maternelles et de l'IME se sont joints à cette manifestation et ont produit des œuvres inédites sur les clowns, les arbres, les animaux imaginaires et la peinture à la manière de MONET et VAN GOGH.

Le prochain vide grenier et la bourse multi collections auront lieu le 20 septembre 2015. Les imprimés d'inscription sont joints au présent journal et sont disponibles en mairie.

Nous avons eu le bonheur de voir réussir en judo 2 jeunes Roppois qui ont œuvré de nombreuses années à la section ASMB judo du Foyer Rural. Il s'agit de Lucas et Martin WIDMER, ceintures noires de judo, tous deux sélectionnés par la ligue de Franche-Comté judo pour participer à un stage de perfectionnement au Japon. Leurs premiers pas en judo ont été suivis par Nicole LAPOSTOLET et Eric CECCHETANI de 2004 à 2009 avant leur départ pour un autre saTél.lite plus adapté à leur âge et à leur niveau.

Notre repas de fin d'année du 25 juin fut convivial autour d'un tajine de veau aux abricots.

En septembre, toutes nos activités reprennent selon le planning établi sur le tableau ci-après :

Bonnes vacances à tous

Planning du Foyer Rural : rentrée 2015

Activités	Responsable de section	Horaires
<i>Judo enfants</i>	Eric CECCETANI Tél. : 06 13 70 19 11	Débutants : Lundi de 17H30 à 18H30 et Jeudi de 17H30 à 18H30 Confirmés : Lundi de 18H30 à 20H et Jeudi de 18H30 à 20H
<i>Judo adultes</i>	Robert GRESET Tél. : 03 84 26 11 02	Mardi de 20H à 21H30
<i>Aïkido</i>	Sandrine WIDMER Tél. : 03 84 29 98 31 Mail : asmbaikido@free.fr	Lundi de 20H à 22H et jeudi de 20H à 22H
<i>ATéLier Détente</i>	Pierrette MARANGONE Tél. : 06 81 61 50 64	Mardi de 18H45 à 19H45
<i>Yoga</i>	Pierrette MARANGONE Tél. : 06 81 61 50 64	Mercredi de 10H15 à 11H15 A partir du 09/09/2015
<i>Méthode du corps conscient</i> « <i>Qi Gong: /Blogym /respirations</i> <i>/Relaxations Energym</i> : Bien-être, détente, soulagement des tensions et des douleurs, acquisition de ressources pour la vie quotidienne (gestion du stress)	Franck SIMONNET Tél. : 06 09 89 76 98	A partir du 9 septembre à 19H25 Places limitées
<i>Kali Silat</i> : Arts martiaux du sud-est asiatique. Auto défense pour hommes et femmes (méthode adaptée aux différences entre les sexes)	Franck SIMONNET Tél. : 06 09 89 76 98	Places très limitées Horaires : se renseigner Mercredi 9 septembre
<i>Art Floral</i>	Nelly GARNIER Tél. : 03 84 29 89 67	Une fois par mois Horaires variables, se renseigner
<i>Activité carton plume</i>	Nicole MICHAUD Tél. : 06 45 92 00 39	Mardi de 19H à 20H30

ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL : AGIR VITE CONTRECARRE

En cherchant à peine, nous avons tous dans notre entourage des exemples de victimes d'AVC. Techniquement, il s'agit d'un caillot de sang qui bouche un vaisseau et empêche l'irrigation d'une partie du cerveau, ce qui peut entraîner la mort de la victime ou un handicap plus ou moins invalidant.

Or, si un AVC est détecté à temps, la personne prise en charge par un neurobiologiste dans les 3 heures a de fortes chances de s'en sortir sans séquelles.

La difficulté consiste à repérer le tout début de l'AVC qui se présente souvent comme un incident anodin mais ...

En effet, le premier signe est souvent quelque chose qui ressemble à un geste manqué (la personne fait un faux pas ou laisse échapper quelque chose) mais cet événement en général sans conséquence se prolonge par un état de malaise ou une difficulté pour la personne à retrouver un état normal.

Dans ce cas, voici les quatre choses à faire en quelques secondes avant de faire le 15 ou le 112 pour une suspicion d'AVC :

- 1) Demander à la personne de **sourire** : si la construction du sourire est hésitante, cela témoigne d'un problème neurologique et il y a lieu de s'alerter
- 2) Lui faire **répéter une phrase simple** (ex. : "Il a fait beau ce matin", "Hier, j'ai travaillé", ...) ; si la personne rencontre des difficultés de formulation, il y a lieu de s'alerter
- 3) Demander à la personne de **lever les 2 bras en même temps** ; s'ils ne montent pas ensemble ou si le geste est hésitant, il y a lieu de s'alerter
- 4) Demander à la personne de **tirer la langue** ; si la langue "croche" ou si la personne éprouve des difficultés à la centrer, il y a lieu de s'alerter

Dès qu'un seul de ces 4 tests pose problème, il faut sans délai une prise en charge médicale. Si vous hésitez, dites-vous qu'il vaudra toujours mieux qu'elle s'avère inutile a posteriori.

Pour plus d'explications sur ce thème, vous trouverez à l'adresse Internet ci-dessous une vidéo que vous pourrez recommander à tous ceux qui vous entourent. Cela pourrait sauver une vie !

<https://www.youtube.com/embed/wR6q6B46DWo>



ACCUEIL DE JOUR MICHEL LEGRAND



L'accueil de jour Michel Legrand situé à proximité de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) "Les Vergers" de Rougemont-le-Château, dans une construction indépendante, accueille chaque jour, du lundi au vendredi, deux types de publics :

- d'une part, des personnes dont l'autonomie psychique est encore bonne mais qui sont en recherche d'animation et de lien social.
- et d'autre part des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés. Les objectifs sont de permettre aux personnes accueillies de bénéficier d'activités adaptées visant à préserver, maintenir voire restaurer leur autonomie et d'offrir aux aidants familiaux des moments de répit dans l'accompagnement de leur proche, un soutien psychologique visant à poursuivre le plus possible la vie au domicile.

De nombreuses activités sont proposées, atelier gymnastique, atelier cuisine, atelier mémoire, promenades, rencontres intergénérationnelles, sortie au marché etc.

Le transport est assuré par le personnel de l'accueil de jour.

Pour prendre des renseignements, appeler le 03 84 27 65 00

L'AMBROISIE : À ÉLIMINER !!

UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE. CHACUN PEUT AGIR

L'ambrosie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) fait partie de ce que l'on appelle couramment « les mauvaises herbes ». Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.

À sa naissance, l'ambrosie montre deux cotylédons arrondis puis deux vraies feuilles, opposées, d'un beau vert franc, découpées en 3 à 6 folioles. Elle peut facilement être confondue avec d'autres plantes



Adultes, elles sont larges, minces, très découpées, elles sont du même vert sur chaque face, ce qui distingue la plante de l'armoise.

Les fleurs, petites et verdâtres, sont disposées à l'extrémité des tiges. Comme pour le maïs, les fleurs mâles et femelles sont séparées.

Le pollen de l'ambrosie provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergiques. Il suffit de 5 grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent : rhinites ; conjonctivite ; trachéite ; asthme ; urticaire ; eczéma.

Les allergies provoquées par le pollen d'ambrosie sont tardives : elles commencent en général vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre, avec un maximum d'intensité en septembre.

La plante ne se reproduit que par les graines. Celles-ci ne sont pas pourvues des dispositifs habituels permettant leur transport par le vent et leurs épines ne leur servent pas à s'accrocher au pelage des animaux. Par contre, elles peuvent être entraînées par l'eau et elles collent parfaitement à la terre transportée par les semelles des souliers, les pneus des camions etc.



Un arrêté préfectoral prescrit la destruction de cette plante.

Au niveau de la commune nos deux agents communaux Mickaël CLEMENT et Didier PAYGNARD sont nommés correspondants et sont chargés de la surveillance du domaine public.

Tous concernés - Chacun peut agir !

Arrachez l'Ambrosie avant qu'elle ne soit en fleurs

LE MARCHÉ DES SAVEURS ET DES TRADITIONS

Dans notre village, l'association « Ensemble pour la santé » a été créée en septembre 2013. Souhaitant partager leurs connaissances et leurs savoirs dans l'évolution des modes alimentaires, Marie-Ange, Fabienne, Yvette et Anne-Christine animent un marché mensuel,

**Place du Château Lesmann,
le deuxième vendredi de chaque mois, de 17h à 20h.**

L'objectif de cette association est de mettre en valeur le lien étroit entre la santé et l'alimentation, de promouvoir les modes d'alimentation durables, responsables, respectueux des saisons, de l'environnement et des traditions.

Aller au marché, manger local, retrouver le plaisir du goût des produits de saison, passer un moment convivial, c'est devenir acteur à part entière du territoire sur lequel nous vivons, en participant à son économie locale.

Les produits locaux et de saison sont vendus en circuit court, directement du producteur au consommateur, d'où les prix compétitifs.

Le film de Jean-Paul JAUD « nos enfants nous accuseront » nous a permis une prise de conscience de la qualité et du soin à apporter à notre alimentation. Hippocrate écrivait déjà « que ton alimentation soit ton premier médicament ».

Nous nous situons dans le domaine de la promotion de la santé, pour informer, transmettre, apprendre, dans la convivialité et les échanges des rencontres, de mars à décembre.

Cet événement a déjà séduit de nombreuses personnes. C'est aussi l'occasion de consommer des légumes et fruits biologiques ainsi que des produits du commerce équitable.

Au mois de décembre, ce marché se transforme en marché de Noël. Associations, artisans et bénévoles animent cet événement, une occasion pour préparer Noël.

VENIR AU MARCHÉ, C'EST LE FAIRE VIVRE ET LE GARDER.

Ci-joint vous trouverez un questionnaire anonyme, rapide à remplir, pour donner votre avis sur ce marché, exprimer vos attentes et vos suggestions pour l'améliorer.

À déposer dans les boîtes à idées situées à la boulangerie, à la pharmacie, en mairie, chez le kiné...

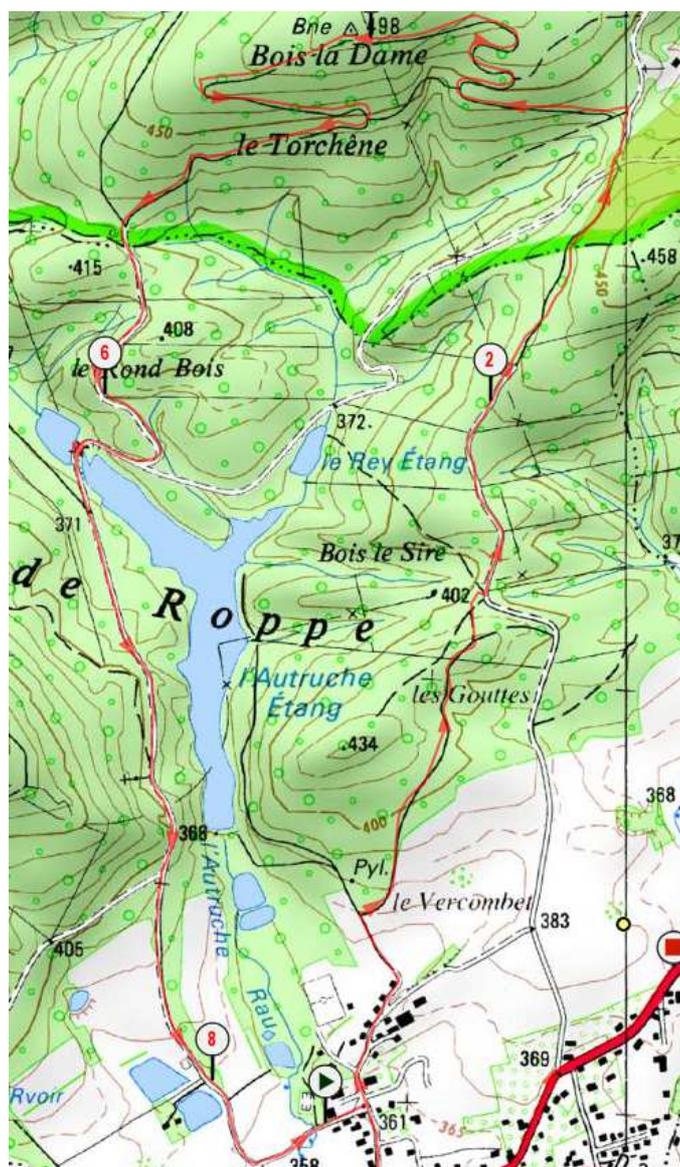


LA MARCHE DE LA COMMUNE

La marche de la commune a eu lieu, comme chaque année, le jeudi de l'Ascension, cette fois par un temps menaçant mais sans pluie.

Un groupe de trente personnes a réalisé le parcours de 9 km pour découvrir ou redécouvrir notre belle forêt roppoise.

Les marcheurs sont partis du château Lesmann, direction la rue de la Cotate, pour emprunter le chemin longeant le Vercombet.



Le tracé de la marche

Après une première halte à la place de retournement du chemin du Charmois, nous avons poursuivi sur ce chemin pour admirer le bois « le Sire » avant d'arriver à la barrière d'Anjoutey.

Nous sommes montés sur les hauts du bois de Roppe en traversant successivement le Bois « la Dame » (point culminant de Roppe), le « Torchène », le « Rond Bois ».

Après être passés à la queue de l'étang de l'Autruche, nous avons repris la direction du château Lesmann pour terminer notre périple de 9 km.

Nous sommes, ensuite, passés à la partie conviviale de la journée avec un apéritif offert par le Maire et ses Adjointes puis nous avons savouré un excellent jambon à la broche concocté par nos amis chasseurs.



Après l'effort, le réconfort

Nous remercions les nombreux participants et leur donnons rendez-vous encore plus nombreux l'année prochaine.

LA "MARCHE DU CANTON"

C'est sous un grand soleil, en partenariat avec les communes d'Eloie, Offemont et Vétrigne, que la marche du défunt canton d'Offemont a eu lieu le 19 avril dernier.

Le départ et l'arrivée des différents parcours ont été réalisés à l'abri bus de la Mairie de Vétrigne.

Les parcours fléchés pédestres de 8,5 et 12,5 km ont attiré 250 marcheurs tandis qu'une centaine de vététistes (un record) ont participé aux 3 parcours VTT de 17 – 27 et 36 km.

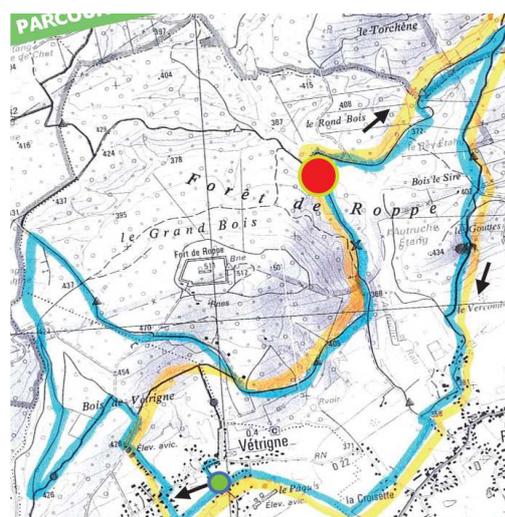
Deux points de ravitaillement étaient prévus : un sur le parking du Malsaucy pour les parcours de VTT et un autre pour les marcheurs dans le bois à la queue de l'étang de l'Autruche.

Comme chaque année, un pot de l'amitié, offert à l'ensemble des bénévoles qui ont permis la mise en place de cette animation, a clôturé cette journée conviviale.

Nous remercions les nombreux participants et leur donnons rendez-vous encore plus nombreux l'année prochaine pour la première marche du nouveau canton.



Inscription gratuite au départ à Vétrigne



Les parcours pédestres



Affluence au ravitaillement

LES RISQUES SOLAIRES



Nous profitons tous du soleil et en connaissons ses bienfaits: il dope le moral et favorise la fabrication de vitamine D. Cependant, on oublie parfois qu'il peut aussi présenter des risques.

En France métropolitaine, c'est entre les mois de mai et d'août que le rayonnement solaire est le plus intense.

Alors, pour toutes vos activités de plein air, que vous soyez dans votre jardin, à la terrasse d'un café, à la plage, à la montagne ou à la campagne, lorsque vous faites du sport ou tout simplement lorsque vous vous promenez... protégez-vous, pour que le soleil reste un plaisir.

PROFITEZ DU SOLEIL EN TOUTE SÉCURITÉ

POUR VOUS PROTÉGER, TOUS CES GESTES SONT ESSENTIELS

Cet ensemble de précautions constitue une protection efficace contre les risques solaires.

RECHERCHEZ L'OMBRE et ÉVITEZ LE SOLEIL entre 12h et 16h

C'est à ces heures que les rayons ultraviolets (UV) émis par le soleil sont les plus intenses en France métropolitaine. Pour toutes vos activités de plein air, recherchez les endroits ombragés. Et n'oubliez pas qu'à la plage, le parasol est utile mais il ne vous protège pas totalement à cause de la réverbération des rayons du soleil sur le sable.

PROTÉGEZ-VOUS

en portant T-shirt, lunettes et chapeau

o Les vêtements (secs), même légers, filtrent les rayons UV et constituent la meilleure protection contre le soleil.

o Les lunettes de soleil sont indispensables. Privilégiez une forme enveloppante et assurez-vous qu'elles portent la norme CE (de préférence CE3 ou CE4) pour une réelle protection.

o Un chapeau protège les yeux et le visage. Préférez un chapeau à larges bords qui couvre également le cou.

APPLIQUEZ régulièrement de la crème solaire

o La crème solaire doit être appliquée en couche suffisante sur toutes les parties du corps non couvertes par des vêtements. Privilégiez les indices de protection élevés (indice 30 minimum, voire 50 pour des conditions extrêmes), actifs à la fois vis-à-vis des UVB et des UVA.

o Renouvelez l'application toutes les 2 heures et, bien sûr, après chaque baignade.

o Attention! Ce n'est pas parce que l'on applique de la crème solaire que l'on peut s'exposer plus longtemps. Le seul écran total est le vêtement.

PROTÉGEZ encore plus VOS ENFANTS

o Les bébés ne doivent jamais être exposés au soleil.

o Enfants et adolescents doivent se protéger efficacement.

En effet, jusqu'à la puberté, la peau et les yeux sont fragiles et plus sensibles aux rayons UV. Les coups de soleil et les expositions répétées jusqu'à la puberté sont une cause majeure du développement de cancers de la peau (mélanomes) à l'âge adulte.

Le cristallin, qui est transparent pendant l'enfance et l'adolescence, ne peut pas jouer son rôle de barrière naturelle contre les UV.

NE VOUS EXPOSEZ PAS AUX ULTRA-VIOLETS ARTIFICIELS EN CABINE DE BRONZAGE.

VRAI OU FAUX ?

Les séances d'UV en cabine de bronzage préparent la peau au soleil.	FAUX ! Le bronzage artificiel n'a pas d'effet protecteur et ne prépare pas la peau au bronzage. Au contraire, les UV artificiels reçus en cabine de bronzage ne font que s'ajouter à ceux reçus du soleil et augmentent le risque de cancer. La fréquentation des cabines de bronzage est donc fortement déconseillée.
La crème solaire suffit à protéger la peau du soleil.	FAUX ! Même les produits solaires les plus efficaces ne filtrent pas la totalité des UV : l' "écran total " n'existe pas. Par exemple, appliquée dans les doses recommandées, une même crème solaire indice 50' laissera encore passer 2% des UV. Son utilisation ne permet donc pas de s'exposer plus longtemps.
Même bronzé, il faut continuer de se protéger.	VRAI ! Le bronzage est une «barrière» naturelle fabriquée par la peau pour se protéger du soleil. Elle représente un indice de protection entre 3 et 5, mais est superficielle et ne filtre qu'une partie des UV. Une peau bronzée est moins sensible aux coups de soleil, mais n'est pas protégée contre le risque de cancer.
Le risque n'est pas lié à la sensation de chaleur mais à l'intensité des rayons UV	VRAI ! Méfiez-vous des fausses impressions de sécurité lorsqu'il fait plus frais, sous un ciel nuageux ou avec du vent car les UV passent!
Le danger vient uniquement des coups de soleil.	FAUX ! Il vient également des « doses » d'UV reçus tout au long de la vie. A chaque nouvelle exposition sans protection, les UV reçus s'accumulent et augmentent les risques pour la peau et les yeux.
La réverbération du sol augmente l'exposition avec une intensité variable.	VRAI ! L'herbe, la terre et l'eau réverbèrent moins de 10 % du rayonnement UV alors que cette proportion peut atteindre 80 % pour la neige fraîche, environ 15 % pour le sable sec d'une plage et 25 % pour l'écume de mer.

RIONS UN PEU ...

L'adjoint au maire visite une école primaire et prend l'initiative de s'adresser à une classe. Il s'adresse à un groupe d'enfants de 7 et 8 ans.

- Tous les jours, à la télévision, vous entendez parler de tragédies. Qui peut me donner un exemple de ce qu'est une tragédie?

Plusieurs élèves lèvent la main et l'adjoint interroge le premier. Le gamin explique :

- Un petit garçon qui joue au ballon dans la rue et se fait écraser par une voiture, c'est une tragédie.

L'adjoint répond :

- Non, ce serait certes tragique, mais dans ce cas, on parlerait plutôt d'accident.

Un autre enfant propose:

- Si quelqu'un mise tout son argent au loto, qu'il perd et qu'il n'a plus un sou, c'est une tragédie.

- Non, là il s'agirait plutôt d'une grosse perte. Quelqu'un a une autre idée ?

Dans le fond de la classe, une main se lève :

- Et si quelqu'un vous assassinait dans la rue, ce serait bien une tragédie, non ?

L'adjoint réplique :

- Oui, voilà un bon exemple. Tu peux expliquer à tes camarades pour quelles raisons ce serait une tragédie ?

Et l'enfant :

-Eh bien, ce ne serait pas un accident et certainement pas une grosse perte non plus !

Le Franc (l'argent) meurt et monte au ciel ; le billet de 500 F se présente devant Saint Pierre qui le regarde et lui dit d'un ton sec :

- Toi, le 500, au fond à droite !

Arrive le 200, pareil toujours aussi sec. Le 100, le 50, etc.

Arrive la pauvre pièce de 5 centimes qui se dit : "Comment vais-je être reçue ? Quand je vois les autres, qu'est-ce que je vais prendre !" Elle arrive devant Saint Pierre, toute tremblante.

Saint Pierre la regarde et dit :

- Bonjour, petite 5 cts bienvenue au paradis, vous avez fait bonne route ?

Le billet de 500 dit au billet de 200 :

- Attends, il y a un problème là, Saint Pierre sait qui je suis, moi, il me reçoit mal et cette pièce de 5 cts, il lui fait des courbettes ! Attends, je vais aller le voir et lui demander pour qui il me prend :

- Dis, Saint Pierre tu ne trouves pas que tu déconnes là, tu fais des politesses à cette pièce de 5 cts et moi, tu me reçois on ne peut plus mal.

À ce moment Saint Pierre se retourne regarde le billet de 500, et lui dit :

- Monsieur le billet de 500, sur terre, le dimanche matin on ne vous a pas vu beaucoup à l'église.

C'est une blonde qui passe dans l'émission "Qui veut gagner des millions". Elle arrive à la première question et elle bloque déjà. Elle dit "bon, je vais utiliser le joker téléphonique". Elle téléphone à Pierre et lui dit :

"Bonjour Pierre, je coince là et je voudrais savoir : à ton avis, j'utilise le 50/50 ou l'avis du public ?"

Le gouvernement belge vient de décider qu'au 1^{er} janvier prochain, sur tout le territoire, les automobiles devront rouler à gauche, non plus à droite.

Si l'expérience est concluante, à partir du 1^{er} février, la mesure sera adoptée pour les camions.

Un vieillard de 80 ans va voir son médecin. Ce dernier lui demande comment vont les choses.

"Je suis en pleine forme ! répond le vieillard. Je sors avec une petite de 18 ans et je l'ai mise enceinte ! Que pensez-vous de ça, docteur ?"

Le docteur lui répond : "C'est formidable ! Mais laissez-moi vous raconter une histoire.

"C'est une histoire vraie. J'ai un ami qui est un passionné de chasse, il n'a jamais manqué une saison. Un jour, alors qu'il s'en allait chasser et qu'il était pressé, il se trompe et au lieu de prendre son fusil, il prit son parapluie. Alors qu'il se trouvait dans la forêt, il aperçut un grizzly qui fonçait sur lui. Il saisit son parapluie, l'épaula et appuya sur la poignée.

Savez-vous alors ce qu'il se passa ?" "Non", répondit le vieillard interloqué. "Et bien le grizzly tomba raide mort à ses pieds !"

"C'est impossible !", s'insurgea le vieillard. "Quelqu'un a dû tirer à sa place..." "C'est exactement où je voulais en venir..."

DÉTECTEURS DE FUMÉE : ASSUREZ VOS ARRIÈRES

Les paroles s'envolent, les écrits restent. Face à l'obligation d'installer un détecteur de fumée dans chaque habitation, tout comme les propriétaires occupants pour eux-mêmes, les propriétaires bailleurs ont intérêt à pouvoir prouver que leur locataire est équipé de cet appareil, pour assurer leurs arrières en cas de sinistres. Explications.



On l'a bien compris, depuis le dimanche 8 mars, **pour être en règle avec la loi**, il faut non seulement avoir installé au moins un détecteur de fumée dans son habitation mais aussi l'avoir **signifié par courrier à son assureur**. Une double obligation qui en appelle une autre pour les propriétaires bailleurs. "Les lois comportent souvent un volet répressif, mais celle-ci ne prévoit aucune sanction, souligne Jérôme CHASQUES, directeur général du comparateur d'assurances Hyperassur.com. Cela ne vous prémunit pas toutefois d'être mis en cause un jour si vous ne pouvez pas démontrer que vous avez pris toutes les mesures nécessaires afin de parer à l'éventualité d'un incendie ou d'une intoxication par la fumée".

"Le détecteur n'est pas un dispositif de protections des biens. C'est une mesure de protection des personnes. Le but du jeu n'est pas d'éteindre un incendie, mais de quitter le domicile en feu. Les 800 morts par an pour cause d'incendie ne sont pas des brûlés vifs, mais des gens intoxiqués par la fumée pendant leur sommeil".

"Dans la subtilité du droit, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'arsenal prévoyant l'amende ou la punition que, pour autant, en cas de gros sinistre, il n'y ait pas un juge, sur des situations particulièrement graves, qui aille chercher une responsabilité pénale."

C'est ce qu'il faut retenir. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui il n'y a pas de disposition de poursuites qu'il faut prendre des libertés avec la sécurité des personnes.



BELFORT / HAUTE-SAÔNE

RD 83 90150 EGUENIGUE
Tél. : 03 84 29 85 64 Fax : 03 84 57 39 41

www.colas-est.fr



Horaires d'ouverture :

Du mardi au jeudi
9h00 à 12h00 et 14h à 19h00
Vendredi : Non stop de 8h30 à 18h30
Samedi : Non stop de 8h00 à 16h30

À domicile
06 06 52 23 46

LE BICARBONATE DE SOUDE ET SES BIENFAITS

(suite de l'article paru dans le n°28)

Les utilisations du bicarbonate de soude.

En saupoudrage

Il vous suffit de saupoudrer légèrement du bicarbonate de soude sur les endroits désirés.

Pour quel usage ? En ce qui concerne le nettoyage, le détachage et la désodorisation (tentures, tapis, moquettes, etc.), mais aussi la lessive, l'absorption des odeurs, l'hygiène (brossage des dents) sans oublier l'hygiène de nos animaux de compagnie.

La santé, l'hygiène et le bien-être

Dents tachées, grises ou jaunes

Saupoudrez un peu de bicarbonate sur votre brosse à dents et lavez-vous les dents comme vous le faites habituellement. Cette méthode vous garantit des dents blanches et une protection contre les caries.

Attention !

Faites cela au maximum 1 fois tous les 10 ou 15 jours et par période seulement. Le bicarbonate de soude est très efficace pour blanchir l'émail des dents mais il ne faut pas en abuser. En effet, nous ne possédons pas tous la même couche d'émail sur les dents ; chez certains, celle-ci est plus fine que chez d'autres et donc plus fragile et c'est d'ailleurs souvent pour cela qu'elle se ternit plus vite.

Mains

Mouillez vos mains et saupoudrez-les d'un peu de poudre de bicarbonate, frottez-les surtout si elles sont tachées et rincez-les sous l'eau tiède de préférence.

Odeurs de pieds

Saupoudrez vos chaussettes ou vos chaussures avec un peu de bicarbonate de soude juste avant de les enfiler. Les éventuelles odeurs de transpiration seront absorbées. Faites cela par période de 15 jours puis renouvelez l'opération régulièrement si le besoin s'en fait ressentir.

Les usages domestiques

Utile !

N'hésitez pas à ajouter du bicarbonate à vos lessives, savons, crèmes à récurer ou tout autre produit ménager afin d'en renforcer l'action.

Acier inoxydable

Frottez doucement à l'aide d'une éponge humide et imprégnée de bicarbonate. Ensuite rincez et essuyez.

Bois

Saupoudrez du bicarbonate et frottez doucement la surface avec un chiffon ou une éponge humide dans le sens des fibres du bois.

Casseroles

Saupoudrez généreusement du bicarbonate de soude au fond de la casserole puis ajoutez un peu d'eau tiède. Laissez ainsi tremper au minimum une demi-heure, selon l'épaisseur du dépôt, puis rincez.

La partie brûlée partira sans aucun problème.

Attention !

Ne pas utiliser de bicarbonate pour les casseroles en aluminium.

Cendriers

Après avoir vidé le cendrier, passez-le sous l'eau chaude et saupoudrez du bicarbonate à l'intérieur. Frottez-le ensuite à l'aide d'une éponge, puis rincez. L'odeur aura totalement disparu.

(à suivre)

SOLUTION DES GRILLES DE SUDOKU DE JANVIER 2015

Facile

2	9	8	1	7	3	4	6	5
7	6	3	5	4	2	9	8	1
4	1	5	8	6	9	3	2	7
5	8	1	2	9	4	7	3	6
6	3	2	7	8	1	5	9	4
9	4	7	6	3	5	8	1	2
8	5	4	9	1	6	2	7	3
3	7	6	4	2	8	1	5	9
1	2	9	3	5	7	6	4	8

Facile

2	4	1	7	9	6	5	8	3
3	7	5	8	2	1	6	4	9
9	8	6	5	3	4	7	2	1
1	2	3	9	5	8	4	6	7
6	9	8	4	1	7	3	5	2
4	5	7	3	6	2	1	9	8
8	3	2	4	4	5	9	7	6
7	1	4	6	8	9	2	3	5
5	6	9	2	7	3	8	1	4

Moyen

2	1	7	3	8	4	9	6	5
9	5	8	7	6	2	4	3	1
6	3	4	1	5	9	7	2	8
5	2	9	4	3	8	1	7	6
1	7	3	9	2	6	5	8	4
8	4	6	5	1	7	2	9	3
4	6	5	2	7	3	8	1	9
7	8	1	6	9	5	3	4	2
3	9	2	8	4	1	6	5	7

Moyen

4	1	5	7	3	2	6	9	8
2	9	7	8	5	6	4	3	1
8	6	3	9	4	1	5	2	7
6	3	2	5	8	9	1	7	4
5	8	4	3	1	7	9	6	2
1	7	9	6	2	4	3	8	5
3	4	6	1	7	8	2	5	9
7	5	1	2	9	3	8	4	6
9	2	8	4	6	5	7	1	3

Difficile

8	1	7	2	9	4	5	6	3
4	3	5	8	6	7	1	9	2
2	6	9	5	3	1	8	4	7
5	2	6	7	8	9	4	3	1
1	8	4	6	2	3	9	7	5
9	7	3	1	4	5	2	8	6
7	9	8	3	1	2	6	5	4
3	4	2	9	5	6	7	1	8
6	5	1	4	7	8	3	2	9

Difficile

6	2	8	7	5	3	9	1	4
9	3	1	8	6	4	2	5	7
7	5	4	2	1	9	3	8	6
5	8	9	4	3	1	6	7	2
2	4	6	5	7	8	1	3	9
3	1	7	6	9	2	5	4	8
8	9	5	3	4	6	7	2	1
4	6	3	1	2	7	8	9	5
1	7	2	9	8	5	4	6	3

GRILLES DE SUDOKU DE JUILLET 2015

Facile

3		1	5	8	4	2		7
	4				6			3
5				7			1	9
			7		9		5	
1		4				7		8
	7		8		5			
9	6			2				5
4			9				2	
8		5	3	6	1	9		4

Facile

	3	9	2			8	6	
						9	4	7
	4		7	9				3
	5	3		7	9		2	
		1	8	3	2	4		
	7		5	6		1	3	
6				5	1		8	
2	1	4						
	8	5			6	7	1	

Moyen

						1	9	7
		7		4			2	
	2			1	9	3	8	
5				3	1			2
	6						1	
4			8	2				9
	5	2	1	6			3	
	9			8		7		
1	8	4						

Moyen

	5				4		6	
3	8	6		2	5		4	1
4			1				5	
				7	2			4
		3	5		1	6		
8			4	6				
	7				8			6
1	3		6	4		5	2	7
	2		3				1	

Difficile

			1					
	5	2			7		3	1
	3	9		6	5			
			9	1		3		7
3								9
2		4		5	3			
			6	2		7	8	
8	2		5			6	4	
					8			

Difficile

2	1		4		8			
9				5		7		6
		7		9				
3		9		8			6	1
8	4			6		9		5
				1		5		
1		8		2				4
			7		9		1	8

TABLE DES MATIÈRES

<i>Éditorial</i>	<i>1</i>
<i>État civil 1^{er} semestre 2015</i>	<i>2</i>
<i>14 avril 2015 : Lucie fête ses 101 ans !</i>	<i>3</i>
<i>Hommage à Marcel PERREZ</i>	<i>4</i>
<i>La Mairie communique</i>	<i>5</i>
<i>Hommage à René CAYOT</i>	<i>6</i>
<i>Délibérations du conseil municipal au 1er semestre 2015</i>	<i>7 - 16</i>
<i>Aménagement rue de Phaffans : 1^{ère} tranche</i>	<i>17</i>
<i>Réfection d'un chemin</i>	<i>18</i>
<i>Travaux forestiers à la Maie</i>	<i>19</i>
<i>Cérémonies patriotiques à Roppe</i>	<i>20</i>
<i>Le Débarquement en maquette</i>	<i>21</i>
<i>10 avril 2015 : fête de l'égalité</i>	<i>22</i>
<i>RV Nos Écoliers</i>	<i>23</i>
<i>À l'école maternelle</i>	<i>24</i>
<i>Le CCAS communique</i>	<i>25</i>
<i>Le Foyer Rural</i>	<i>26-27</i>
<i>Accident Vasculaire Cérébral : Agir Vite Contre-carre</i>	<i>28</i>
<i>Accueil de jour Michel Legrand</i>	<i>29</i>
<i>L'ambrosie : à éliminer !!</i>	<i>30</i>
<i>Le marché des saveurs et des traditions</i>	<i>31</i>
<i>La marche de la commune</i>	<i>32</i>
<i>La "Marche du Canton"</i>	<i>33</i>
<i>Les risques solaires</i>	<i>34</i>
<i>Rions un peu ...</i>	<i>35</i>
<i>Détecteurs de fumée : assurez vos arrières</i>	<i>36</i>
<i>Le bicarbonate de soude et ses bienfaits</i>	<i>37</i>
<i>Solution des grilles de Sudoku de janvier 2015</i>	<i>38</i>
<i>Grilles de Sudoku de juillet 2015</i>	<i>39</i>
<i>Table des matières</i>	<i>40</i>

"Le P'tit Roppois" a été réalisé par le comité consultatif "INFORMATION – COMMUNICATION" assisté de Valérie DUSSAUCY, Secrétaire de Mairie.

Pour toute proposition ou remarque, c'est avec plaisir que nous vous répondrons au 03 84 29 91 70 (Mairie). Ce présent numéro est diffusé à 420 exemplaires.

Reproduction interdite et diffusion gratuite. Dépôt légal en cours. Imprimé par nos soins.

ARTISANS - COMMERÇANTS

<p>BOIS DE CHAUFFAGE</p> <p>BORNAQUE Yannick</p> <p>4 rue de la Cotate 06 82 84 15 28</p>	<p>BOIS DE CHAUFFAGE</p> <p>WELFELE G�rald</p> <p>5 rue de la Cotate 03 84 29 89 25 06 09 83 95 99</p>	<p>BOULANGERIE P�TISSERIE</p> <p>JACQUEL Julien</p> <p>31 avenue du G�n�ral De Gaulle 03 84 29 90 18</p> <p>Ma-Ve 6H30-13H 14H-19H Sa 6H30-12H30 14H-19H Di 7H-12H</p>	<p>CHAUDRONNERIE M�CANOSOUDEUR</p> <p>CLERC INDUSTRIE TECRIM INDUSTRIE</p> <p>8 rue de Phaffans 03 84 36 65 65</p> <p>www.clerc-industrie.fr</p>
<p>CHAUFFAGE SANITAIRE</p> <p>CUNCHON Wilfried</p> <p>33 rue des Ch�zeaux 06 61 98 87 55 wilfried.cunchon@free.fr</p>	<p>CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION</p> <p>CSNP PIEMONTESE Nicolas</p> <p>4T rue du Stade 03 84 29 20 98 06 07 39 27 03</p>	<p>COIFFURE</p> <p>CELINE COIFFURE</p> <p>45 avenue du G�n�ral De Gaulle 03 84 29 94 03</p>	<p>COIFFURE</p> <p>ESTIENNEY Luc</p> <p>12 avenue du G�n�ral De Gaulle 03 84 29 87 02</p>
<p>CR�PISSAGE</p> <p>GUL SARL GUL Metin</p> <p>6 rue de V�trigne 03 84 29 87 96</p>	<p>D�PANNAGE ASSISTANCE LOCATION DE V�HICULES</p> <p>JOSSERON DEPANNAGE</p> <p>1 avenue du G�n�ral De Gaulle 03 84 23 52 52</p> <p>Lu-Ve 8H-11H45 13H30-18H</p>	<p>ENQU�TES - RECHERCHES</p> <p>ARPG GILLET Francis</p> <p>10 bis rue de V�trigne 03 84 29 41 56 06 14 13 58 08 arpgf@hotmail.fr</p>	<p>EXPERTISE COMPTABLE</p> <p>CF CONSEILS</p> <p>15 bis av. du G�n�ral De Gaulle 03 84 19 01 74 09 63 51 46 08</p>
<p>EXPERTISE COMPTABLE</p> <p>HB CONSEILS</p> <p>8 rue des Champs Fourchins 03 84 29 83 89</p>	<p>FERMETURES</p> <p>FERMETURES VALBERT VALBERT Patrick</p> <p>bureaux � 90400 TREVENANS 03 84 29 47 16 06 08 54 19 53 patrickvalbert@hotmail.fr www.fermetures-valbert.com</p>	<p>FLEURISTE</p> <p>DIDIER FLEURS</p> <p>15 avenue du G�n�ral De Gaulle 03 84 29 96 23</p>	<p>GARAGE</p> <p>BOURLIER BELFORT</p> <p>1 avenue du G�n�ral De Gaulle 03 84 46 65 50</p> <p>www.bourlier.fr</p>
<p>GARAGE</p> <p>GIRARD Nicolas</p> <p>21 rue du Stade 06 14 81 35 46</p>	<p>ISOLATION EXT�RIEURE</p> <p>ISOLA FA�ADE DOLDURAN Kemal</p> <p>4 av. du G�n�ral De Gaulle 06 50 10 05 05</p>	<p>NETTOYAGE DE VEHICULES</p> <p>GROSMAIRE EURL</p> <p>22 av. du G�n�ral De Gaulle Tunnel de lavage Auchan 03 84 58 01 72 06 83 99 56 30</p>	<p>PAVAGE TERRASSEMENT</p> <p>EST PAVAGE KARA Isma�l</p> <p>23 avenue du G�n�ral De Gaulle 06 23 75 27 17</p>
<p>PIZZAS AU FEU DE BOIS</p> <p>PIZZA PERFECT BATISTA Patrick</p> <p>place du G�n�ral Bigeard 06 64 26 33 24</p> <p>Mercredi 17H30 - 21H</p>	<p>PL�TRERIE PEINTURE</p> <p>ISORENS SARL FIKIL Irfan</p> <p>18bis av. du G�n�ral De Gaulle</p>	<p>PL�TRERIE PEINTURE VITRERIE</p> <p>RIBLET SARL</p> <p>27 avenue du G�n�ral De Gaulle 03 84 29 87 90 07 60 06 05 11</p>	<p>POSE DE FERMETURES</p> <p>A. N FERMETURES</p> <p>2bis rue du Stade 06 60 92 28 28 06 79 33 78 47</p>
<p>POSE DE FERMETURES</p> <p>ROCHER Philippe</p> <p>19 avenue du G�n�ral De Gaulle 09 53 95 43 44</p>	<p>RESTAURANT PIZZERIA</p> <p>LE VELOUT�</p> <p>39 avenue du G�n�ral De Gaulle 03 84 29 19 06</p> <p>sur place ou � emporter, repas � domicile</p>	<p>STATION SERVICE</p> <p>STATION MARGAINE</p> <p>74 bis av. du G�n�ral De Gaulle 03 84 29 88 43</p>	<p>TAXI</p> <p>BOUCARD Damien</p> <p>rue du Commandant Arnaud 06 31 27 73 24</p>
<p>TAXI</p> <p>Taxi GHIS PANIC Ghislain</p> <p>rue du Commandant Arnaud 07 50 20 13 62 taxighis@hotmail.fr</p>	<p>TRANSPORTS DE V�HICULES</p> <p>TRANS INTER EUROPE</p> <p>rue de Phaffans 03 84 29 91 25</p>	<p>TRANSPORTS DE V�HICULES</p> <p>TRANSPORTS BLB BROGGI Rapha�l</p> <p>64 av. du G�n�ral De Gaulle 06 81 75 78 63 transportblb@orange.fr</p>	